00000000000000000 REPUBLIQUE DU TCHAD Unité-Travail — Progrès CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION Commission Plan, Economie, Finances, Budget et Comptabilité **Publique** ~~~~~ Sous le Nº 7-13/6/17/59/20 N°15/CNT/CPEFBCP/2022 SUR LE PROJET DE LOI DE FINANCES Décembre 2022

建 1

A STATE OF THE STA

35

INTRODUCTION

La Commission Plan, Economie, Finances, Budget et Comptabilité Publique a été saisie par soit transmis N°0345/CNT/SG/2022 du 12 Décembre 2022, d'un Projet de Loi de Finances Initiale 2023, à l'effet d'étude et rapport à la plénière.

La saisine obéit aux dispositions de l'article 90 de la Charte de Transition de la République du Tchad, promulguée par Ordonnance N°001/PT/22 du 08 octobre 2022 et de l'article 65 alinéa 1 du Règlement Intérieur du Conseil National de Transition du 08 Décembre 2022.

Sont joints au projet de loi, les documents énumérés ci-après :

- une note de présentation ;
- un exposé général des motifs ;
- un avis juridique N°049/CS/CA/SC/2022 du 06 décembre 2022 ;
- des tableaux de développement des prévisions des recettes 2023 ;
- des tableaux de développement des prévisions des dépenses 2023 ;
- un tableau d'équilibre budgétaire 2023 ;
- un rapport d'exécution budgétaire au 30 septembre 2022.

Le budget de l'Etat est un document établi par le Gouvernement et voté par le Parlement qui prévoit et définit les dépenses et les recettes que l'Etat a le droit d'engager et de percevoir pour l'année à venir.

En vertu du principe d'annualité budgétaire, le projet de budget est présenté au Conseil National de Transition avant le début de chaque année pour son autorisation. Il convient de noter qu'aux termes des dispositions de l'article 76 de la Charte de Transition de la République du Tchad, l'une des missions du CNT est d'exercer la fonction législative.

Le rôle du Parlement dans le processus budgétaire est extrêmement important. Il autorise l'Exécutif à prélever des impôts et taxes pour financer les programmes économiques et sociaux au profit des populations.

En tant qu'instance représentant le peuple, le Parlement est appelé à veiller à ce que les politiques publiques répondent aux besoins des populations.

WE

Avant d'entamer la déclinaison du rapport, il convient de relever que le présent projet de budget est le premier du Gouvernement de Transition issu du Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS) et constitue le deuxième exercice du Conseil National de Transition en matière d'adoption des lois de finances.

Le présent rapport sur le Projet de Loi de Finances Initiale pour 2023 s'articule autour de six (6) points ci-après :

- 1) Contexte général de l'élaboration du projet de loi de finances 2023 ;
- 2) Présentation du projet de loi de finances 2023 ;
- 3) Analyse des dispositions fiscales ;
- 4) Auditions;

WR

5) Observations et recommandations.

I. CONTEXTE GENERAL DE L'ELABORATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2023

Le Projet de Loi de Finances Initiale 2023 est conçu dans un contexte particulier marqué par la mise en œuvre de la seconde phase de la Transition qui est consacrée à l'application des résolutions et recommandations du Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS), incluant notamment la mise en œuvre de l'Accord de Paix de Doha et la préparation et la tenue d'un référendum constitutionnel en 2023, une étape clé pour aller vers les élections libres et démocratiques en 2024.

Le Projet de Loi de Finances se doit aussi d'apporter des réponses concrètes aux préoccupations des populations tchadiennes en matière de lutte contre les inondations fluviales et pluviales.

Ce budget tient compte strictement des engagements nationaux et internationaux, en particulier ceux découlant des différents programmes économiques et financiers notamment ceux pris dans le cadre du programme avec le Fonds Monétaire International (FMI) et celui du Cadre-Commun du G20 ainsi que ceux signés avec les organisations nationales des travailleurs.

S'agissant du contexte macroéconomique, le projet de budget 2023 est marqué par des perspectives macroéconomiques favorables, un PIB (Produit Intérieur Brut) en hausse de 5,1% contre 4,6% en 2022, une hausse de la production pétrolière, des innovations et réformes fiscales tendant à plus d'équité, de compétitivité des entreprises et d'amélioration du pouvoir d'achat, de maitrise et de qualité de la dépense.

De plus, l'environnement est marqué par l'absorption progressive des chocs liés à l'avènement du Covid-19, le tout sous la contrainte des conséquences de la crise Ukrainienne, de la faiblesse relative de la production agricole en 2022 ainsi que de la persistance de l'insécurité dans les pays voisins.

Eu égard à cette situation, les principales hypothèses sur lesquelles est bâti le cadrage macroéconomique et budgétaire du Projet de Loi de Finances Initiale 2023 sont :

- un taux de change en baisse de 669,1 FCFA le baril en 2023, contre 695,3 FCFA le baril en 2022 pour 1 dollar US ;
- un cours de Brent en baisse de 85,5 dollars US le baril en 2023 contre 98,2 dollars US en 2022 ;
- une décote par rapport au Brent fixée à 2 dollars US le baril, contre 3 dollars US le baril en 2022 ;
- une production pétrolière totale baril/jour de 142.520 en 2023 contre 136.599 barils/jours en 2022.

En termes d'innovations fiscales, le projet de budget 2023 introduit des nouvelles innovations en matière de politique fiscale, douanière et domaniale et de mobilisation de ressources en lien avec :

- l'équité fiscale, avec un quasi-alignement de l'IRPP entre le secteur public et le secteur privé ;
- la promotion d'un environnement fiscal favorable au développement des affaires et à l'agro-industrie ;
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises ;

- l'industrialisation, l'amélioration du pouvoir d'achat et le développement agropastoral, à travers la défiscalisation généralisée des importations des matériaux, intrants et équipements agricoles et pastoraux, l'allègement drastique (une baisse de 75%) des droits de douanes assis sur l'importation des camions gros porteurs et du ciment en provenance des pays africains hors zone CEMAC dans le respect des textes de la Zone de Libre-Echange Continental Africaine (ZLECAF) et en soutien aux populations dont l'habitat a été éprouvé par les inondations ; et,
- l'introduction du digital et la dématérialisation.

II. PRESENTATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2023

A l'entame de la présentation du Projet de Loi de Finances 2023, il convient de faire une présentation synoptique de l'exécution globale de la Loi de Finances Initiale au 30 septembre 2022.

- Au titre des recettes budgétaires: pour une prévision de 1.359 milliards de FCFA, les réalisations s'élèvent à 1.081,94 milliards de FCFA soit un taux de recouvrement de 80% contre 56% à la même période en 2021. Cette performance est essentiellement imputable à un bon niveau de recouvrement des recettes pétrolières et au dynamisme de l'activité économique. Les recettes sont composées des recettes fiscales; des dons, legs et fonds de concours ainsi que des autres recettes.
- Au titre des dépenses budgétaires : au 30 septembre 2022, les dépenses publiques ont été exécutées globalement à hauteur de 864,026 milliards de FCFA pour une prévision de 1.203 milliards de FCFA, correspondant à un taux d'exécution de 72%. Les dépenses budgétaires sont constituées de charges financières de la dette, des dépenses de personnel, biens et services, transferts/subventions et investissements.

Pour le projet de budget 2023, contrairement aux prévisions de l'exercice budgétaire de 2022, elles sont fortement en hausse.

Les prévisions des ressources budgétaires 2023 sont arrêtées à 1.885 milliards de FCFA contre 1.359 milliards de FCFA en 2022, soit une hausse de 39%.



Cette forte hausse est imputable aux perspectives macroéconomiques favorables pour l'année 2023, marquées par un Produit Intérieur Brut (PIB) de 5,1% contre 4,6% en 2022, une hausse de la production pétrolière, des innovations et réformes fiscales tendant à plus d'équité, de compétitivité des entreprises.

En conséquence de cet accroissement des ressources budgétaires, les prévisions des dépenses publiques sont projetées à 1.549 milliards de FCFA en 2023 contre 1.203 milliards de FCFA en 2022 soit un taux de croissance de 29%.

Le solde budgétaire global fait ressortir une capacité de financement du budget général de 335,750 milliards de FCFA.

Cette embellie permettra de rembourser les échéances des prêts et les charges de trésorerie ainsi que le règlement du solde de la dette intérieure et bancaire indique le ministre dans la note de présentation. Il s'agit ici des amortissements du principal de la dette qui figurent dans le tableau de financement et de flux de trésorerie mais qui n'apparaissent plus dans le budget au titre des dépenses.

Le tableau n° 1 ci-après présente l'équilibre budgétaire général

Tableau n° 1 : Tableau d'équilibre budgétaire général (en millions de FCFA)

Nature des recettes	PLF 2023	Nature des dépenses	PLF 2023
Titre 1. Recettes fiscales	1.205.342	Titre 1. Charges financières de la dette	99.000
dont pétrole	607.343	Intérêts dette intérieure	64.000
·		Intérêts dette extérieure	35.000
Titre 2. Dons, legs et fonds de concours	193.800	Titre2. Dépenses de personnel	510.000
Titre 3. Cotisations sociales	0	Titre 3. Dépenses de biens et services	103.000
Titre4. Autres recettes dont pétrole	485.658 459.657	Titre 4. Dépenses de transferts	238.206
		Titre5. Dépenses d'investissements	598.050
Total recettes	1.884.800	Total dépenses	1.549.050
		Solde budgétaire global	348.950
11 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 -		Solde budgétaire de base	335.750

Source : MFB (PLFI 2023)

DE

II.1. Evaluation des prévisions des recettes budgétaires

Les ressources budgétaires en 2023 sont évaluées et arrêtées à 1.884,800 milliards de FCFA dont 193,800 milliards de FCFA au titre des dons, contre une prévision de 1.359 milliards de FCFA en 2022. Les recettes pétrolières attendues seraient de 1.067 milliards de FCFA contre 633,897 milliards de FCFA en 2022.

De même, les recettes hors pétrole passeront de 555,865 milliards de FCFA en 2022 pour s'établir à 624 milliards de FCFA, tandis que les dons devraient s'accroitre de 14,51% passant de 169,238 milliards de FCFA en 2022 à 193,800 milliards de FCFA en 2023.

Le tableau n° 2 ci-dessous présente les prévisions des recettes 2022-2023 et les écarts.

Tableau n° 2 : Evolution des prévisions des recettes budgétaires (en millions de FCFA)

NATURE DES RECETTES	LFI 2022	PLFI 2023	ECARTS	%
Titre I. Recettes fiscales	897 553	1 205 342	307 789	34,29
dont pétrole	360 688	607 343	246 655	68,38
Titre II. Dons, legs et fonds de concours	169 238	193 800	24 562	14,51
Titre III. Cotisations sociales	0	0	0	0
Titre IV. Autres recettes	292 209	485 658	193 449	66,2
dont pétrole	273 209	459 657	186 448	68,2
Recettes totales	1 359 000	1 884 800	525 800	39

Source: MFB (LFI 2022 et PLFI 2023)

II.1.1. Les prévision des recettes fiscales :

Elles sont estimées globalement à 1.205,342 milliards de FCFA contre 897,553 milliards de FCFA prévues en 2022. Elles connaissent une forte hausse de 307,790 milliards de FCFA, soit un taux de 34%. Cet accroissement de recettes fiscales est lié aux perspectives macroéconomiques favorables, à la hausse de la production pétrolière, des innovations et réformes fiscales.

Les recettes fiscales provenant de l'exploitation pétrolière comprises dans les recettes fiscales globales de 1.205,342 milliards de FCFA, sont évaluées à 607,343 milliards de FCFA contre 360,688 milliards de FCFA en 2022, représentant un taux de 68,38%.



Les prévisions des recettes fiscales hors pétrole sont fixées à 597,999 milliards de FCFA en 2023 contre 536,865 milliards de FCFA prévues dans la Loi de Finances Initiale 2022.

Elles sont en hausse de 61,134 milliards de FCFA, soit un taux de 11,38%. Cette hausse, est liée aux perspectives économiques favorables en 2023.

Les prévisions des recettes fiscales arrêtées à 1.205,342 milliards de FCFA, représentent 71,27% des recettes internes estimées à 1.691 milliards de FCFA et 64% des ressources totales évaluées à 1.884,800 milliards de FCFA. Les recettes fiscales provenant de l'exploitation pétrolière estimées à 607,343 milliards de FCFA représentent 50,38% des recettes fiscales.

L'analyse des prévisions des recettes par régie montre que les recettes attendues de la Direction Générale des Services des Impôts sont estimées à 950,261 milliards de FCFA contre 677,367 milliards de FCFA prévues dans la Loi de Finances 2022. Elles accusent une hausse de 272,894 milliards de FCFA représentant un taux de 40,28%. Les recettes attendues de la Direction Générale des Services des Impôts représentent 79% des recettes fiscales fixées à 1.205,342 milliards de FCFA.

Elles sont suivies des prévisions des recettes de la Direction Générale du Trésor qui se chiffrent à 486,127milliards de FCFA contre 292,378 milliards de FCFA de 2022. Elles connaissent une augmentation de 193,749 milliards de FCFA, représentant un taux de 66,26%.

Les prévisions des recettes douanières sont projetées à 224,118 milliards contre 194,012 milliards de FCFA de la loi de finances 2022. Elles sont en augmentation de 30,106 milliards de FCFA soit un taux de 16%. Les prévisions des recettes douanières représentent 18,59% des recettes fiscales attendues qui sont de 1.205,342 milliards de FCFA.

Les prévisions des recettes de la Direction Générale des Domaines, quant à elles sont estimées à 30,492 milliards de FCFA contre 26,004 milliards de FCFA de la Loi de Finances 2022. Elles sont en légère hausse de 4,488 milliards de FCFA, soit un taux de

II.1.2. Les prévisions des Dons, legs et fonds de concours :

Elles sont projetées à la somme de 193,800 milliards de FCFA contre 169,238 milliards de FCFA prévus dans la loi de finances 2022.

Elles accusent une hausse de 24,562 milliards de FCFA, soit un taux de 15%. Ces ressources sont traditionnellement attendues des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) traditionnels et autres.

II.1.3. Les Autres recettes :

Conformément aux dispositions du guide de la directive n°4/11-UEAC-CM-22, du 19 décembre 2011, portant Nomenclature Budgétaire de l'Etat (NBE), la rubrique « autres recettes » est constituée des revenus de la propriété, des ventes de biens et services, des amendes, pénalités et confiscations, des transferts volontaires autres que les dons et les recettes diverses et enfin les redevances pétrolières.

Les autres recettes sont évaluées à 485,658 milliards de FCFA contre 292,209 milliards de FCFA prévues dans la Loi de Finances 2022. Elles connaissent une importante hausse de 193,449 milliards de FCFA, correspondant à un taux de 66%.

Les revenus directs du pétrole (redevances) intégrés dans la rubrique « **Autres recettes**» sont évalués à 459,657 milliards de FCFA contre 273,209 milliards de FCFA prévus en 2022. Ils sont en hausse de 186,448 milliards de FCFA représentant un taux de croissance de 68,2%.

De manière générale, les prévisions des recettes provenant de l'exploitation pétrolière sont estimées à 1.067 milliards de FCFA contre 633.897 milliards de FCFA en 2022. Elles représentent 63,09% des recettes propres qui sont projetées à 1.691 milliards de FCFA.

De même, les recettes hors pétrole passent de 555,865 milliards de FCFA en 2022 pour s'établir à 624 milliards de FCFA en 2023.

II.2. Evaluation des prévisions des dépenses budgétaires

Pour l'exercice 2023 et en conséquence de l'accroissement des ressources budgétaires, les prévisions des dépenses publiques sont également en hausse de 33%, passant ainsi de 1.203 milliards de FCFA en 2022 pour s'établir à 1.600 milliards de FCFA. Cette hausse résulte de l'augmentation des différentes natures de dépenses.

Ces prévisions des dépenses, selon la note de présentation seront orientées principalement vers :

- la mise en œuvre du cahier des charges du Dialogue National Inclusif et Souverain ;
- une augmentation de la masse salariale imputable à la prise en charge de la réforme indiciaire dans l'armée et des recrutements de 5.000 jeunes en 2022 ainsi que certaines revalorisations et l'application du Pacte Social;
- une hausse sans précédent des investissements sur financement intérieur (+249 Milliards de FCFA).

Le tableau n° 3 ci-dessous donne l'évolution des prévisions des dépenses budgétaires 2022-2023 (en millions de FCFA).

Tableau n° 3 : Evolution des prévisions des dépenses 2022-2023

Nature des dépenses	LFI 2022	PLFI 2023	Variation	%
Titre I- Charges financières de la dette	54.714	99.000	44,286	81
Titre II- Dépenses de personnel	454,437	510.000	55.563	12
Titre III-Dépenses des biens et services	119.499	103.794	-15.705	-13
Titre IV-Dépenses de transferts	213.850	238.206	24.356	11
Titre V- Dépenses d'investissements	360.500	598.050	237.550	66
Dépenses totales	1.203.000	1.549,050	346,050	29

Source : MFB (LFI 2022 et PLFI 2023)

Les dépenses budgétaires sont regroupées en cinq (5) titres conformément aux dispositions des articles 19 de la Loi Organique N°004 du 18 février 2014 relative aux lois de finances et 12 du décret n°319 du 26 avril 2016 portant Nomenclature Budgétaire de l'Etat (NBE) :

- Les charges financières de la dette publique (intérêts dettes intérieures et extérieures) :

Elles passent de 54,714 milliards de FCFA de la loi de finances 2022 à 99 milliards de FCFA en 2023 accusant ainsi une hausse de 44,286 milliards de FCFA soit un taux de 81%.

los

Cette enveloppe est destinée au règlement des intérêts de la dette extérieure et intérieure, à l'exclusion des remboursements du principal de la dette qui sont désormais traités en opérations de trésorerie conformément aux dispositions de l'article 45 de la Loi Organique N°004 du 18 février 2014 relative aux lois de finances.

Les dépenses du personnel :

Elles enregistrent une hausse de 55.563 milliards de FCFA, passant de 454,4 milliards de FCFA pour s'établir à 510 milliards de FCFA en 2023 soit un taux de 12%.

Le Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics indique dans la note de présentation que la hausse de la masse salariale est essentiellement imputable à la revalorisation de solde des soldats du rang, l'alignement et le rehaussement de leurs traitements par rapport au Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG), la prise en charge du recrutement de 5.000 jeunes en 2022, ainsi que les divers impacts des revalorisations intervenues en 2022.

Les prévisions des dépenses de personnel représentent 54% des prévisions des dépenses budgétaires courantes estimées à 951 milliards de FCFA et 33% des prévisions des dépenses budgétaires arrêtées à 1.549 milliards de FCFA.

A titre d'illustration:

- le ministère en charge des armées : 159,124 milliards de FCFA ;
- le ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique : 131,190 milliards de FCFA ;
- le ministère de la Santé et de la Prévention : 47,046 milliards de FCFA ;
- le ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et de la Bonne Gouvernance : 42,394 milliards de FCFA.

Il convient de relever que les dépenses de personnel projetées à 510 milliards représentent 42,32% des recettes fiscales estimées à 1.205,342 milliards de FCFA.

- Les dépenses de biens et services :

Elles sont évaluées à 103,794 milliards de FCFA contre 119,499 milliards de FCFA en 2022. Elles enregistrent une baisse de 15,705 milliards de FCFA, soit un taux de -13%.

Cette dotation budgétaire est destinée à la prise en charge du fonctionnement courant des administrations de l'Etat. Elles représentent 11% des dépenses courantes budgétaires qui sont arrêtées à 951 milliards de FCFA.

101

Les dépenses de transferts et subventions :

Les prévisions en 2023 sont évaluées à 238,206 milliards de FCA contre 213,850 milliards de FCFA en 2022. Elles sont en hausse de 24,356 milliards de FCFA, soit un taux de 11%. Le Ministre en charge des Finances souligne dans la note de présentation que la variation à la hausse de la rubrique est imputable essentiellement à la prise en charge des contributions aux organisations internationales par les Départements ministériels et Institutions Constitutionnelles, l'appui au processus électoral et la prise en charge des travaux de mise en œuvre des résolutions du Dialogue National inclusif et Souverain.

- Les dépenses d'investissements :

Les prévisions des dépenses d'investissements en 2023 sont évaluées à 598,050 milliards de FCFA milliards de FCFA dont 207 milliards imputables sur ressources extérieures contre 360,500 milliards de FCFA en 2022. Elles enregistrent une importante hausse sans précédent de 237,550 milliards, ce qui correspond à un taux de croissance de 66%.

Cette variation sans précédent, selon le Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics, résulte essentiellement de l'accroissement des investissements sur ressources propres établies à 391,050 milliards de FCA. Cette forte hausse devrait permettre de prendre en charge en grande partie les coûts des travaux de construction des infrastructures routières tant nationales qu'urbaines, des ouvrages de franchissement, des bâtiments ainsi que des ouvrages hydrauliques et énergétiques répartis sur l'ensemble du territoire national.

Les dépenses d'investissement sur les ressources extérieures évaluées à 207 milliards de FCFA, proviennent des dons des partenaires techniques et financiers (PTF) et des prêts.

Selon la lettre circulaire budgétaire N°0001/PCMT du 18 Août 2022 du Président de Transition, en matière de maîtrise des dépenses que la discipline et l'orthodoxie budgétaire seront de rigueur et doivent répondre à une logique de performance dans le respect de la programmation budgétaire. Il s'agit essentiellement de la qualité des dépenses publiques, la maîtrise de la masse salariale, la transparence dans l'octroi et l'exécution des marchés publics et la rationalisation des dépenses de transferts et subventions.

WA

La mise en œuvre effective de ces mesures devrait favoriser une gestion budgétaire saine et efficace, conformément au cap fixé dans les orientations de la politique budgétaire.

III. ANALYSE DES DISPOSITIONS FISCALES

La Loi de Finances portant Budget Général de l'État pour 2023 est structurée en 89 articles dont 68 dispositions fiscales, douanières et domaniales.

Au titre des dispositions fiscales, la Loi de Finances 2023 prévoit des mesures qui visent :

- la recherche de l'optimisation des recettes internes non pétrolières ;
- la promotion d'un environnement fiscal et douanier favorable au développement des affaires ;
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises, et
- l'industrialisation, l'emploi et le développement agro-pastoral.

Ces différentes mesures permettent à l'État et aux collectivités territoriales de renforcer leurs moyens de collecte des recettes de rationaliser et moderniser le dispositif fiscal et douanier, de soutenir les entreprises, les jeunes et les femmes et des mesures techniques visant à clarifier la mise en application de certains dispositifs du Code Général des Impôts et du Code des Douanes.

Il convient de noter que pour l'année 2023, il n'y a pas de création d'impôts nouveaux sauf que des aménagements ont été effectués dans le cadre des formalités d'enregistrement en soumettant les factures des prestations de services entre les entreprises privées au droit d'enregistrement fixé à 3%.

III. 1- La recherche de l'optimisation des recettes internes non pétrolières

Dans sa politique de mobilisation des ressources en adaptant sa fiscalité au contexte actuel de crise liée à la décentralisation, le Gouvernement prévoit dans le Projet de Loi de Finances 2023 :



- la digitalisation des déclarations et procédures fiscales. Le système informatique a constitué un volet essentiel de la bonne gouvernance, la Loi de Finances 2023 a adapté le dispositif fiscal en vigueur en mettant en œuvre l'application e-Tax. Les déclarations, les moyens de paiement, les documents fiscaux et l'échange de correspondances avec les contribuables doivent s'adapter aux nouvelles règles de digitalisation;
- l'introduction des dispositions nouvelles sur les factures électroniques normalisées aux personnes physiques ou morales qui sont soumises à l'impôt sur les sociétés, à l'impôt général libératoire ou assujetties à la TVA.
 - De ces différentes innovations en matière de digitalisation ou de l'introduction de la facture électronique, il est proposé les modifications et les compléments aux articles 147, 120, 849, 855, 895, 865 à 868, 995, 996, 999, 1059 du CGI et des articles L5 du Livre des Procédures Fiscales (LPF) ;
- la clarification des dispositions de l'article 77 du CGI visant l'imposition des plusvalues lors des opérations de cession directe ou indirecte d'entreprise. Les cessions directes des droits ou parts des sociétés établies au Tchad et à l'étranger échappent à une juste imposition et alimentent le circuit de la fraude fiscale internationale;
- la soumission aux formalités de droit d'enregistrement des actes sous-seing privé et authentiques portant sur les travaux et les prestations de service entre entreprise au taux de 3%, modifiant ainsi les dispositions de l'article 29 de la loi de finances 2019;
- la transposition des dispositions ou actes communautaires dans la législation douanière nationale, pour être en conformité avec les recommandations de l'OMC en ce sens que le nouveau Code des Douanes introduit la notion « d'Opérateur Economique Agréé » et fixe les conditions d'octroi du bénéfice de ce statut;
- la révision du dispositif des déclarations en matière de contribution foncière des propriétés bâties et non bâties ; les propriétaires d'immeubles sont tenus de souscrire leur déclaration et les faire parvenir aux services des Domaines au plus tard le 30 mars de l'année d'imposition et non le 30 septembre tel qu'indiqué précédemment par les dispositions de l'article 1018 du CGI. Le but est de permettre aux Communes de disposer à temps les recettes foncières.

III. 2- la promotion d'un environnement fiscal et douanier favorable aux affaires, l'industrialisation, l'emploi et le développement agro-pastoral

Les principales innovations se traduisent par :

- l'aménagement des dispositifs fiscaux relatif à l'impôt général libératoire et des impôts locaux, notamment en ce qui concernent les catégories des contribuables assujettis à cet impôt, de manière à rendre sa gestion plus simple et plus efficace. Ces compléments et réajustements opérés sur la catégorie des contribuables payant l'IGL sur le bétail et sur le transport, ont pour finalité d'établir l'équité fiscale et la transparence dans l'établissement de l'assiette et sa liquidation. Il est à noter que les anciennes dispositions du CGI ne prévoient pas de dispositif concernant par exemple les Bus de plus de 12 places se traduisant par des impositions disparates d'une part, et d'autre part, l'intervention dans la collecte de la taxe sur la vente de bétail par un grand nombre de services et d'auxiliaires de l'administration. Pour apporter ainsi des solutions à ces difficultés, des modifications ont été proposées aux articles 32, 33,35, 168 et 169 du CGI;
- Le remboursement du montant d'acquisition des machines aux personnes morales et physiques qui auront à mettre en place un système de facturation électronique ;
- La suppression du prélèvement à titre de retenue à la source de 20% sur les conventions de prestations médicales des cliniques, objet de modification de l'article 124 du CGI.

III. 3 - L'amélioration de la compétitivité des entreprises

Les mesures suivantes sont prévues dans la Loi de Finances 2023 en ce qui concerne l'amélioration de la compétitivité des entreprises :

- La révision à la baisse de la taxe spécifique sur les produits de tabac tel que prévu par les dispositions de l'article 4 de la loi de finances 2021 ;
- Un allègement des droits et taxes douanières par le biais d'un abattement de 75% de la valeur imposable dans le but d'aider les transporteurs à renouveler leur parc automobile;
- La revalorisation de 15% de la taxe spécifique sur les polypropylènes destinés à l'exportation et permettre aux unités locales de production d'avoir accès à ces produits.

100

III. 4 - L'industrialisation, l'emploi et le développement agro-pastoral

Au titre de l'industrialisation, de l'emploi et du développement agropastoral, des mesures suivantes sont prévues dans la Loi de Finances 2023 :

- des facilités et exonérations douanières sont accordées dans le cadre de l'importation des biens destinés à la production agricole, à l'élevage, à la pêche et à l'aviculture :
- la diversification de l'économie étant devenue une nécessité pour l'Etat et au regard du contexte économique difficile, l'agriculture et l'élevage apparaissent comme les piliers de l'économie tchadienne. Il va de soi que des exonérations soient prévus pour les exploitants agropastoraux.

Ainsi donc, les dispositions de l'article 18 du CGI ont été modifiées et, à compter du 1^{er} janvier 2023, ne sont pas passibles de l'impôt sur les revenus des personnes physiques, les revenus provenant de l'exploitation des terres exclusivement affectées à des cultures vivrières et dont la superficie cultivée est inférieure à 10 hectares ;

- les articles 34 et 35 du Projet de Loi prévoient l'exonération en matière de la patente, du minimum fiscal, de la taxe forfaitaire et de la taxe d'apprentissage pour les groupements féminins ou les femmes exerçant dans le domaine de la transformation et emballage des produits locaux d'une part, et d'autre part, les jeunes de moins de 35 ans bénéficiaires des fonds d'investissement ou d'appui publics ou privés à l'entreprenariat et ce pour les trois premières années de leur installation. C'est une exonération qui vise plusieurs domaines d'activités entre autre, l'agriculture et l'élevage, les prestations de service, l'énergie, l'artisanat et le tourisme, les industries, la transformation des produits locaux et la production des aliments fortifiés pour enfants.

III. 5 - Des mesures d'aménagement fiscal

Les mesures d'aménagement fiscal visent à apporter les précisions et les clarifications nécessaires à une meilleure application du dispositif fiscal et douanier. Il s'agit ainsi :



- des mesures visant à booster le rendement en matière de TVA au regard du faible niveau de prélèvement et surtout de la faiblesse du fichier des assujettis, du manque d'outils d'évaluation des dépenses fiscales liées à la TVA, de la non maitrise de la déductibilité de la TVA, du non remboursement du crédit entravant ainsi la neutralité de la TVA et le non recouvrement dans son entièreté de la TVA sur les marchés publics de l'Etat et institutions publiques. Il est donc proposé les modifications des articles 230, 238, 245, 891 et 1129 du CGI. Dorénavant, l'Etat, les collectivités locales, les sociétés d'Etat, les établissements publics et parapublics et les entreprises privées figurant sur la liste établie par l'administration, sont tenus de retenir la TVA à la source et de la reverser au Trésor Public;
- le renforcement et l'encadrement des exonérations et des conditions d'octroi de l'attestation d'exonération, objet de modification de l'article 154 du CGI;
- la modification de l'article 247 du CGI visant à imposer les actifs numériques qui connaissent depuis quelques années une croissance importante. Ainsi des dispositifs sont prévus pour l'imposition des opérations immobilières incorporelles et les prestations électroniques ou virtuelles ;
- la fraude et l'évasion fiscale sont des infractions qui réduisent la capacité des administrations à mobiliser de manière optimales les recettes domestiques, il est proposé au titre de l'année 2023, les modifications des articles 26, 41, 153, 1000 et 1009 du CGI. Des nouvelles règles d'amortissement des biens acquis dans le cadre des opérations de crédit-bail ainsi que le renforcement des obligations déclaratives des contribuables quittant le territoire tchadien ont été prévus à cet effet :
- le rétablissement de l'équité de l'impôt calculé sur le salaire. Les règles différenciées de calcul de l'assiette de l'impôt et l'application d'un barème proportionnel aux fonctionnaires et d'un barème progressif aux salariés du secteur privé avait entrainé un traitement fortement différent et donc inéquitable pour deux contribuables dont le revenu serait identique. Ainsi donc, l'article 1er du CGI modifié répond aux préoccupations des salariés et un barème avec 6 tranches de revenu net imposable et des taux correspondants a été proposé;
- la précision de la notion de vérification partielle définie par l'article L9 du Livre des procédures fiscales ; l'objectif est de garantir les droits du contribuable pour que les impôts et taxes notifiés partiellement ne puissent pas faire l'objet d'une modification ultérieure par les vérificateurs ;

- les nouvelles dispositions de l'article 41 de la Loi de Finances instituent et encadrent le cadre d'échange de correspondances entre l'administration fiscale et les contribuables en y intégrant la digitalisation ;
- l'article 43 de la Loi de Finances institue le principe de compensation des impôts et taxes de même nature ;
- Des mesures d'harmonisation de certaines dispositions du CGI et de la Loi de Finances 2018 ont été apportées de nature à corriger leur applicabilité avec de brèche à diverses interprétations.

IV. AUDITIONS

Conformément aux articles 92 et 96 de la Charte de Transition de la République du Tchad promulguée par Ordonnance N°001/PT/22 du 08 octobre 2022 et de l'article 65 al.2 du Règlement Intérieur du Conseil National de Transition du 08 décembre 2022, la Commission Plan, Economie, Finances, Budget et Comptabilité Publique a entendu successivement :

- les Directeurs Généraux de services des finances (Budget, Impôts, Douanes, Domaine, Trésor);
- le Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics ;
- le Ministre des Infrastructures et du Désenclavement ;
- le Ministre de la Fonction Publique, de l'Emploi et de la Concertation Sociale ;
- le Ministre de la Santé et de la Prévention, et ;
- le Questeur du Conseil National de Transition.

Directeurs Généraux de services du Ministère des finances, du Budget et des Comptes Publics

Le 15 décembre 2022, les Directeurs Généraux de services du Ministère de Finances, du Budget et des Comptes Publics ont été auditionnés par la Commission.

A l'entame des travaux, le Président de la Commission a rappelé que les échanges seront axés autour des questions techniques et pratiques pour mieux imprégner les Conseillers Nationaux sur le Projet de Loi de Finances 2023 avant de passer la parole aux différents responsables.



Après avoir suivi les présentations successives des Directeurs Généraux, les Conseillers ont exprimé les préoccupations concernant :

- les course-poursuites en ville des douaniers derrière les fraudeurs ;
- le guichet unique des services domaniaux ;
- la télé déclaration et la digitalisation ;
- l'accès aux marchés publics des jeunes et femmes entrepreneur(e)s;
- la réparation des sociétés ou entreprises par rapport à la question de justice fiscale :
- la défiscalisation et l'allègement fiscal de certains matériaux de construction et produits agricoles ;
- la non reprise des dispositifs d'incitations fiscales et douanières des ZES dans la Loi des Finances 2023;
- la réforme de l'IRPP et de l'Impôt Général Libératoire (IGL) ;
- les dépenses fiscales, etc.

A ces préoccupations, les Directeurs Généraux ont apporté quelques éléments de réponses aux membres de la commission.

S'agissant des course-poursuites des fraudeurs dans les agglomérations, des mesures sont prises au niveau des postes frontaliers pour enrayer le phénomène.

Pour ce qui concerne le guichet unique relevant du Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire. Il sert à sécuriser les titres fonciers et constitue une source importante de collecte des recettes de l'Etat. Mais, il est inopérationnel. C'est pourquoi, le Conseil National de Transition est sollicité pour faire le plaidoyer en vue de son rattachement au Ministère en charge des finances.

Quant à la réforme digitale qui vise à améliorer la collecte des ressources au profit de l'Etat, un système de digitalisation et d'inter connectivité depuis le port de Douala au système informatique nationale est en cours. Il permettra d'avoir une traçabilité des flux financiers et une maitrise des recettes fiscales. Désormais, toutes les activités d'importation des marchandises seront faites en ligne pour réduire complètement le contact humain.



En ce qui concerne l'équité fiscale, la reforme sur le paiement de l'IRPP est prévue dans les dispositions fiscales du Projet de Loi de Finances 2023, pour restaurer une justice sociale entre les travailleurs de secteurs public et privé.

La Loi de Finances 2023 a, dans ses dispositions fiscales, prévu des exonérations de taxes sur les activités des femmes, des jeunes et des ménages (Cf. articles 34 et 35 Nouveaux de la LFI 2023).

Pour ce qui est de la défiscalisation de certains matériaux de construction et produits agricoles, la Loi de Finances 2023 a prévu également des allègements sur le ciment et certains intrants agricoles.

Pour les dépenses fiscales qui constituent un manque à gagner pour l'Etat, la Loi de Finances 2023 a prévu la limitation des exonérations constituant des dispositions fiscales nouvelles.

> Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics

Le Ministre en charge des finances, accompagné de ses collaborateurs, a été auditionné le 19 décembre 2022 par la Commission.

Le Président de la Commission après avoir souhaité la bienvenue au Ministre et son équipe, a indiqué l'objet de la rencontre qui est celui de l'examen du projet du budget 2023 avant de lui passer la parole.

Le Ministre en charge des Finances, en présentant le Projet de Loi de Finances 2023, rappelle que le Gouvernement a respecté son engagement en termes de paiement des salaires et des dettes intérieures. La production pétrolière qui est en arrêt dans certains champs, a repris.

Pour l'année 2023, tous les marchés seront enregistrés de manière électronique au niveau du domaine et en lien avec les applications e-Tax et e-Enregistrement. Avec ces nouvelles applications, aucun créancier de l'Etat n'échappera au paiement de l'impôt pour les marchés contractés. Les Dépenses Avant Ordonnancement (DAO) seront aussi traitées par ce système. Tous les paiements de salaires y compris ceux des militaires vont se faire de manière électronique. Avec la réforme, la digitalisation sera étendue à toutes les provinces.

A la fin de l'exposé du Ministre, les Conseillers Nationaux ont exprimé des préoccupations portant notamment sur :

- la réduction de 3,900 milliards de F CFA sur le budget de 2022 du Conseil National de Transition ;
- l'émission de l'emprunt obligataire au moment où le budget est excédentaire ;
- l'allègement fiscal à d'autres matériaux de construction tel que le fer ;
- l'instabilité chronique dans la nomination des responsables des régies au regard des objectifs très ambitieux de la Loi de Finances 2023;
- la compétence du personnel pour utiliser dès janvier 2023 le système digital;
- l'archivage électronique avec le niveau d'électricité faible.

Aux préoccupations des Conseillers Nationaux, le Ministre a apporté quelques éléments de clarification.

Concernant la réduction du budget de 2022 du CNT, le Ministre estime que le budget du CNT n'a pas été réduit. Pour réduire un budget, poursuit-il, il faut soit une Loi de finances rectificative soit un acte du Ministre en charge des Finances. Ce qui n'est nullement le cas.

Pour ce qui est de l'émission de l'emprunt obligataire, le Ministre indique que l'excédent budgétaire permet de payer les dettes intérieures et extérieures.

S'agissant de l'instabilité dans les nominations, le Ministre rassure que son ministère est le plus stable. Idéalement, il faut nommer les personnes compétentes pour qu'elles puissent mettre plus de temps.

Un protocole des questions a été adressé au Ministre dont les éléments de réponses sont joints en annexe du rapport.

> Ministre des infrastructures et du désenclavement

Dans journée du 20 décembre 2023, le Ministre des Infrastructures et du Désenclavement, assisté de ses proches collaborateurs, a été auditionné par la Commission.

Après une brève introduction, le Président de la Commission a passé la parole au Ministre qui a présenté succinctement le budget de son département.

Après avoir suivi la présentation du Ministre, les conseillers ont exprimé quelques préoccupations ci-après :

- le délai d'exécution des travaux publics ;
- la qualité des travaux par les prestataires ;
- la visibilité des recettes de péage dans le budget.

A ces préoccupations, le Ministre des Infrastructures a donné globalement des réponses satisfaisantes.

En ce qui concerne le retard dans les délais d'exécution des travaux publics les raisons sont entre autres le non-paiement des décomptes non suivi par les bureaux de contrôle et parfois la complexité des lieux d'exécution des travaux, etc.

Pour ce qui est de la qualité et la dégradation des infrastructures, le ministre reconnait les faits tout en rassurant les conseillers que toutes les dispositions sont prises pour leur durabilité.

Ministre de la Fonction Publique, de l'Emploi et de la Concertation Sociale

Dans la même journée à 12h 10 minutes, la Commission a auditionné le Ministre de la Fonction Publique, de l'Emploi et de la Concertation Sociale accompagné de ses collaborateurs.

Le Président de la Commission a situé l'objet de la rencontre avant de passer la parole au Ministre pour sa présentation.

A l'issue de la présentation, les Conseillers nationaux ont exprimé des préoccupations suivantes :

- le recrutement des 5000 diplômés à la Fonction publique ;
- la corruption et le clientélisme à la Fonction publique ;
- l'effectif des fonctionnaires de l'Etat et l'archivage numérique de leurs dossiers.

A ces préoccupations, le Ministre a apporté quelques éléments de réponses aux membres de la Commission.

S'agissant de recrutement des 5000 diplômés à la Fonction publique, 3.187 sont déjà recrutés et les 1813 restants seront recrutés d'ici la fin de l'année. Ce recrutement est fait par une commission inter ministérielle composée de 18 membres.

Concernant la corruption et du clientélisme, le Ministre reconnait les faits tout en informant les Conseillers de l'existence d'un numéro vert pour dénoncer les faits.

Pour ce qui est de l'archivage des dossiers à la Fonction publique, le Ministre souligne que la numérisation va régler le problème.

> Ministre de la Santé et de la Prévention

Dans l'après-midi du 20 décembre 2022, à l'absence du Ministre, Mme la Secrétaire d'Etat à la Santé Publique et à la Prévention, accompagnée de ses collaborateurs, a été auditionnée par la Commission.

Après le mot introductif du Président de la Commission, Mme la Secrétaire d'Etat a fait une présentation sur les priorités de son département et les ressources y afférentes.

Après sa présentation quelques questions lui ont été posées par les Conseillers :

- la création des centres de dialyse au-delà des grandes zones ;
- les difficultés dans la prise en charge des malades dans les Hôpitaux ;
- le renforcement des capacités du personnel de santé ;
- les centres de traitement des fistules.

A ces préoccupations, Mme la Secrétaire d'Etat a apporté quelques clarifications aux membres de la commission.

Concernant les centres de dialyse, seuls les deux Hôpitaux de N'Djamena (HGRN et Renaissance) prennent en charge les malades de dialyse. La volonté du Gouvernement est celle d'étendre progressivement les centres de dialyse dans les 23 provinces.

Pour résoudre le problème de prise en charge des malades, des bureaux d'accueil des patients sont créés dans les centres hospitaliers.

S'agissant du renforcement des capacités du personnel, le Département a élaboré et mis en œuvre un Plan Stratégique National de Formation.



En ce qui concerne les fistules, trois centres sont créés pour le traitement des fistuleuses à Abéché, Moundou et N'Djamena.

Les Ministres des Hydrocarbures et de l'Energie, et du Genre et de la Solidarité Nationale, initialement prévus n'ont été auditionnés du fait de leur déplacement pendant cette période.

V. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

V-1- Observations

> Au plan général

Le Projet de Loi de Finances 2023 est le premier de la phase II de la transition. Au regard des dispositions de l'article 128 alinéa 2 du Règlement Intérieur du Conseil National de Transition du 08 décembre 2022, le délai de dépôt n'est pas observé.

Outre le retard de dépôt du Projet de Loi de Finances, la Commission constate les absences non justifiées de certains ministres aux auditions, pourtant nécessaires à l'examen du projet de budget général de l'Etat.

Le Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics prévoit une croissance positive du Produit Intérieur Brut (PIB) à 5,1% en 2023 contre 4,6% en 2022 grâce à la reprise de la production pétrolière.

Le texte du Projet de Loi de Finances 2023 présente un budget de moyens au lieu d'un budget programme pour la gestion des ressources estimées à 1 885 milliards de FCFA contre une prévision de 1 359 milliards de FCFA en 2022 soit 526 milliards de FCFA de mieux.

Il convient de signaler au Gouvernement que le délai (2022) limite du passage du budget des moyens au budget des programmes est dépassé.

La Commission se réjouit du solde budgétaire global de 335,750 Milliards de FCFA. Il concourt à la réalisation de l'équilibre financier.



> Au plan Economique et Social

Après les difficiles années de COVID-19, la Commission peut se féliciter de l'heureuse évolution de l'économie qui devrait permettre au Gouvernement de poursuivre la réalisation de son programme de développement pour améliorer les conditions de vie des populations.

La Commission apprécie tout particulièrement l'importance des ressources affectées à la construction des routes et des ouvrages de franchissement sur fonds propres pour le désenclavement du Tchad, les mesures tendant à assainir le climat des affaires, à promouvoir l'environnement fiscal propice au développement des affaires et à l'agroindustrie.

Elle constate que les infrastructures prévues répondent à la stratégie de mise en œuvre du cahier des charges issu du Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS), d'une part, et aux instructions du Chef de l'Etat contenues dans la lettre de cadrage confirmées par le Premier Ministre dans sa déclaration de politique générale, d'autre part.

La Commission note avec satisfaction l'accord conclu avec les créanciers privés dans le Cadre Commun de G20 et le traitement de ces créances. Cet accord pourrait réduire les risques de surendettement ; mais, elle s'interroge sur l'impact réel de cet accord sur la dette publique intérieure et extérieure.

La Commission juge significatives les différentes mesures tendant à résorber le chômage, à réduire ou à supprimer certaines taxes sur les importations des produits de première nécessité et à renforcer les structures de base de la santé, de l'éducation nationale, etc.

La Commission se réjouit notamment du soutien aux initiatives des jeunes à travers le programme « 50 000 emplois ».

La défiscalisation des matériels, équipements agricoles et pastoraux, à travers l'exonération de la TVA, la réduction des droits de douanes sur le ciment, la diminution de la valeur imposable des véhicules utilitaires constituent des mesures sociales tendant à l'augmentation de la production sont à encourager.

La Commission constate par ailleurs qu'aucun recrutement n'est prévu dans le Projet de Loi de Finances 2023. Cependant les recrutements opérés en 2022 sont pris en compte dans le Projet de budget 2023.

Not

Au cours des échanges avec les Services du Budget, il est ressorti que les indemnités de cessation d'activités sont soumises à une double imposition.

> Au plan budgétaire

La Commission note avec satisfaction la bonne réalisation des recettes des régies financières à fin septembre 2022. Cette situation pourrait se poursuivre et se renforcer en 2023.

Le Gouvernement compte davantage sur les revenus pétroliers toujours aléatoires pour couvrir les charges eu égard à la faiblesse du tissu industriel.

La Commission constate que le niveau des allocations budgétaires a augmenté dans son ensemble et constitue un motif de satisfaction, même si certains points nécessitent encore d'être améliorés.

En outre, la Commission relève que la plupart des départements ministériels bénéficient d'une augmentation substantielle des allocations budgétaires.

> Au plan fiscal

Le Projet de Loi réduit le droit de douanes sur le ciment et diminue la base imposable afin de minimiser l'impôt sur certaines importations listées en faveur de la population. Le traitement douanier de ces impôts est conforme aux dispositions de l'article 4 du code des douanes modifié.

La Commission relève que les articles 53 et 54 relatifs au Système Harmonisé de Désignation et de Codification des Marchandises, au tarif des douanes et au code des douanes sont insérés dans le Projet de Loi de Finances 2023.

Au regard des articles 41 à 44 du traité de la CEMAC révisé, les actes additionnels, les règlements et les règlements cadres sont appliqués dans chaque Etat membre nonobstant toute législation nationale contraire, antérieure ou postérieure.

L'article 59 du projet de loi subordonne l'enlèvement des marchandises au paiement d'un crédit d'enlèvement.

La Commission constate dans ses échanges avec les services du budget que les Indemnités de cessation d'activités du secteur privé sont soumises à une double taxation.



V-2- Recommandations

La Commission recommande au Gouvernement :

- d'observer les délais de dépôt des Projets de Loi des Finances prescrits par les textes en vigueur;
- de renforcer les capacités des agents dans le cadre de la mise en œuvre du budget de programme;
- d'améliorer ses rapports avec la Commission lors des séances d'auditions.

> Au plan économique et social

- d'explorer d'autres sources de richesses et maitriser celles en cours d'exploitation, notamment le secteur aurifère ;
- de favoriser le développement des institutions de micro finances, facteurs de développement des activités des petites et moyennes entreprises;
- de mettre un accent particulier dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

> Au plan budgétaire

- de passer du budget des moyens au budget de programme ;
- de produire et mettre à la disposition du parlement les projets des Lois de Règlement;
- d'appliquer les dispositions de la loi N°23 du 30 décembre 1999 portant création d'un budget autonome du parlement.

> Au plan fiscal

- de supprimer les articles 53 et 54 du Projet de Loi de Finances;
- d'élargir la disposition de l'article 59 du Projet de Loi de Finances au crédit de droit;
- de supprimer la double taxation du secteur privé lors de la cessation d'activités.



CONCLUSION

Le Projet de Loi de Finances Initiale 2023 est préparé dans un contexte particulier marqué par la mise en œuvre de la seconde phase de la Transition et de l'application des résolutions et recommandations du DNIS, incluant notamment la mise en œuvre de l'Accord de paix de Doha.

Ce projet de budget tient également compte des engagements nationaux et internationaux pris dans le cadre du programme avec le FMI, du Cadre-Commun du G 20 et des partenaires sociaux.

Compte tenu des perspectives macroéconomiques favorables et du cadrage budgétaire, le Projet de Loi de Finances 2023 élaboré par le Gouvernement s'établit à 1.884,80 milliards de FCFA et 1.549,05 milliards de FCFA respectivement en recettes et en dépenses.

Le solde budgétaire global de 335,75 milliards de FCFA permettra de rembourser les échéances des prêts et les charges de trésorerie ainsi que le règlement de la dette intérieure et bancaire.

La Commission se félicite non seulement des perspectives macroéconomiques favorables qui vont propulser les recettes budgétaires mais aussi de l'accroissement sans précédent des dépenses d'investissements sur les ressources propres. Elle s'estime également satisfaite des innovations fiscales introduites dans le Projet de Loi de Finances.

La Commission a reçu cinq (05) avis favorables des Commissions ODD, Développement Rural et Environnement, Communication, Affaires Etrangères et du Comité d'Evaluation des Politiques Publiques. Il ressort que toutes les Commissions ont apporté des suggestions et contributions pertinentes que la Commission a appréciées et, fait siennes.

De ce qui précède, la Commission, au cours de sa séance du 26 décembre 2022, a adopté le rapport à l'unanimité des membres présents et invite la plénière à l'entériner.

Fait à N'Djamena, le 26 décembre 2023

Le Rapporteur Général

WALNGAR SADJINAN DEBA

Le Président

ADELI EDJI TARSOUI

former and the

TABLEAU I: REPARTITION DE DEPENSES DE PERSONNEL PAR INSTITUTIONS ET MINISTERES (en milliers de F CFA)

Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Developpement Durable Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Secrétariat Général du Gouvernement Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Habitat et de l'Urbanisme Ministère de la Sécurité Publique et de l'Immigration Ministère des Hydrocarbures et de l'Énergie Ministère des Affaires Culturelles du Patrimoine Historique et du Tourisme Ministère de l'Hydraulique, Urbaine et de l'Assainissement Conseil Économique, Social et Culturel Ministère de la Formation Professionnelle des Métiers et de la Microfinance Ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale Haut Conseil des Collectivités Autonomes et des Chefferies Traditionnelles Commission Nationale des Droits de l'Homme Ministère des Transports et Sécurité Routtère Dénerses Communes	33 396 003 145 000 000 126 944 183 32 235 455 4 513 241 3 312 666 2 144 679 1 557 709 794 158 1 525 775 4 718 533 400 539 268 015 4 439 211 9 195 492 1 179 633 1 104 032 1 199 873 934 650 241 800 90 000 90 000 465 083 381 444 1 504 441	124 085 474 43 530 344 43 530 344 5 555 392 3 115 123 1 950 242 1 635 596 811 466 2 401 092 6 891 724 9 001 143 2 190 588 1 324 210 16 168 942 1 221 976 1 488 895 1 004 032 2 796 413 104 562 637 413 516 664 423 826	3 0 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4
l'Innovation	33 396 003 145 000 000 126 944 183 32 235 455 4 513 241 3 312 666 2 144 679 1 557 709 794 158 1 525 775 4 718 533 400 539 268 015 4 439 211 9 195 492 1 934 760 1 431 375 17 295 744 797 768 1 179 633 1 004 032 199 873 934 650 241 800 90 000 0 465 083 381 444		5 555 392 3 115 123 1 950 242 1 635 595 811 465 2 401 092 6 891 724 9 001 143 2 190 588 1 324 210 16 168 942 1 221 976 1 488 895 1 004 032 221 085 954 113 264 413 104 562 637 413 516 664 422 826
l'Innovation	33 396 003 145 000 000 126 944 183 32 235 455 4 513 241 3 312 666 2 144 679 1 557 709 794 158 1 525 775 4 718 533 400 539 268 015 4 439 211 9 195 492 1 934 760 1 431 375 17 295 744 797 768 1 179 633 1 004 032 199 873 934 650 941 800 99 000 665 083		5 555 392 3 115 123 1 950 242 1 635 595 811 465 2 401 092 6 891 724 2 84 133 4 021 974 9 001 143 2 190 588 1 324 210 16 168 942 1 221 976 1 488 893 1 004 032 221 085 954 113 264 413 104 562 637 413
l'Innovation	33 396 003 145 000 000 126 944 183 32 235 455 4 513 241 3 312 666 2 144 679 1 557 709 794 158 1 525 775 4 718 533 400 539 268 015 4 439 211 9 195 492 1 934 760 1 431 375 17 295 744 797 768 1 179 633 1 004 032 199 873 934 650 941 800 99 000		5 555 392 3 115 123 1 950 242 1 635 595 811 465 2 401 092 6 891 724 2 4021 974 9 001 143 2 190 588 1 324 210 16 168 942 1 221 976 1 488 895 1 004 032 221 085 954 113 264 413 104 562 637 413
nent Durable entifique et de l'Innovation l'Urbanisme 1 et du Tourisme 1 a Microfinance	33 396 003 145 000 000 126 944 183 32 235 455 4 513 241 3 312 666 2 144 679 1 557 709 794 158 1 525 775 4 718 533 400 539 268 015 4 439 211 9 195 492 1 934 760 1 431 375 17 295 744 797 768 1 179 633 1 004 032 199 873 934 650 96 000		5 555 392 3 115 123 1 950 242 1 635 595 811 465 2 401 092 6 891 724 2 84 133 4 021 974 9 001 143 2 190 588 1 324 210 16 168 942 1 121 976 1 488 893 1 004 032 221 085 954 113 264 413 104 562
nent Durable entifique et de l'Innovation l'Urbanisme 1 et du Tourisme 1 la Microfinance	33 396 003 145 000 000 126 944 183 32 235 455 4 513 241 3 312 686 2 144 679 1 525 775 4 718 533 400 539 288 015 4 439 211 9 195 492 1 934 760 1 431 375 17 295 744 797 768 1 179 633 1 004 032 199 873 934 650 241 800		5 555 392 3 115 123 1 950 242 1 635 595 811 465 2 401 092 6 891 724 284 133 4 021 974 9 001 143 2 190 588 1 324 210 16 168 942 1 221 976 1 488 895 1 004 032 221 085 954 113 264 413
ement Durable cdentifique et de l'Innovation e l'Urbanisme 1 e et du Tourisme	33 396 003 145 000 000 126 944 183 32 235 455 4 513 241 3 312 686 2 144 679 1 557 709 794 158 1 525 775 4 718 533 400 539 268 015 4 439 211 9 195 492 1 934 760 1 431 375 17 295 744 797 768 1 179 633 1 004 032 199 873 934 650		5 555 392 3 115 123 1 950 242 1 635 595 811 465 2 401 092 6 891 724 2 84 135 4 021 974 9 001 143 2 190 588 1 324 210 16 168 942 1 121 976 1 488 895 1 1004 032 221 085 954 113
ement Durable cdentifique et de l'Innovation e l'Urbanisme 1 e et du Tourisme	33 396 003 145 000 000 126 944 183 32 235 455 4 513 244 3 312 686 2 144 679 1 557 709 794 158 1 525 775 4 718 533 400 539 268 015 4 439 211 9 195 492 1 934 760 1 431 375 17 295 744 797 768 1 179 633 1 004 032 199 873		5 555 392 3 115 123 1 950 242 1 635 595 811 465 2 401 092 6 891 724 2 84 135 4 021 974 9 001 143 2 190 588 1 324 210 16 168 942 1 1221 976 1 488 895 1 004 032 221 085
ement Durable cdentifique et de l'Innovation le l'Urbanisme 1 e et du Tourisme	33 396 003 126 944 183 32 235 455 4 513 241 3 312 686 2 144 679 1 557 709 794 158 4 718 533 400 539 268 015 4 439 211 9 195 492 1 934 760 1 431 375 17 295 744 797 768 1 179 633 1 004 032		5 555 392 3 115 123 1 950 242 1 635 595 811 465 2 401 092 6 891 724 284 133 4 021 974 9 001 143 2 190 588 1 324 210 16 168 942 1 121 976 1 488 895 1 004 032
I'Innovation	145 000 000 126 944 183 32 235 455 4 513 241 3 312 666 2 144 679 1 557 709 794 158 1 525 775 4 718 533 400 539 268 015 4 439 211 9 195 492 1 934 760 1 431 375 17 295 744 797 768 1 179 633		5 555 392 3 115 123 1 950 242 1 635 595 811 465 2 401 092 6 891 724 284 135 4 021 974 9 001 143 2 190 588 1 324 210 16 168 942 1 221 976 1 488 895
t du Developpement Durable a Recherche Scientifique et de l'Innovation e l'Habitat et de l'Urbanisme	33 396 003 145 000 000 126 944 183 32 235 455 4 513 241 3 312 666 2 144 679 1 557 709 794 158 1 525 775 4 718 533 400 539 268 015 4 439 211 9 195 492 1 934 760 1 431 375 17 295 744 797 768		5 555 392 3 115 123 1 950 242 1 635 595 811 465 2 401 092 6 891 724 284 135 4 021 974 9 001 143 2 190 588 1 324 210 16 168 942 1 221 976
reloppement Durable rche Scientifique et de l'Innovation at et de l'Urbanisme	145 000 000 126 944 183 32 235 455 4 513 241 3 312 666 2 144 679 1 557 709 794 158 1 525 775 4 718 533 400 539 268 015 4 439 211 9 195 492 1 934 760 1 431 376 17 295 744		5 555 392 3 115 123 1 950 242 1 635 595 811 465 2 401 092 6 891 724 6 891 724 4 021 974 9 001 143 9 001 143 2 190 588 1 324 210 16 168 942
de l'Innovation	145 000 000 126 944 183 32 235 455 4 513 241 3 312 666 2 144 679 1 557 709 794 158 1 525 775 4 718 533 400 539 268 015 4 439 211 9 195 492 1 934 760 1 431 375		5 555 392 3 115 123 1 950 242 1 635 595 811 465 2 401 092 6 891 724 284 135 4 021 974 9 001 143 2 190 588 1 324 210
che et du Developpement Durable , de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	33 396 003 145 000 000 126 944 183 32 235 455 4 513 241 3 312 666 2 144 679 1 557 709 794 158 1 525 775 4 718 533 400 539 268 015 4 439 211 9 195 492 1 934 760		5 555 392 3 115 123 1 950 242 1 635 595 811 465 2 401 092 6 891 724 284 133 4 021 974 9 001 143 2 190 588
e l'Innovation	145 000 000 126 944 183 32 235 455 4 513 241 3 312 666 2 144 679 1 557 709 794 158 1 525 775 4 718 533 400 539 268 015 4 439 211 9 195 492		5 555 392 3 115 123 1 950 242 1 635 596 811 465 2 401 092 6 891 724 2 84 135 4 021 974 9 001 143
	33 396 003 145 000 000 126 944 183 32 235 455 4 513 241 3 312 666 2 144 679 1 557 709 794 158 1 525 775 4 718 533 400 539 268 015 4 439 211		5 555 392 3 115 123 1 950 242 1 635 595 811 465 2 401 092 6 891 724 284 135 4 021 974
	33 396 003 145 000 000 126 944 183 32 235 455 4 513 241 3 312 666 2 144 679 1 557 709 1 525 775 4 718 533 400 539 268 015		5 S - 1 - 1 S 5
Ministère des Postes et de l'Économie Numérique	33 396 UU 145 000 000 126 944 18; 32 235 45; 4 513 24; 3 312 66; 2 144 67; 1 557 70; 794 15; 1 525 77; 4 718 53; 400 53;		6 2 4 4 3 5
Ministère du Développement Touristique et de l'Artisanat	33 396 UU 145 000 000 126 944 18; 32 235 45; 4 513 24; 3 312 86; 2 144 67; 1 557 70; 794 15; 1 525 77; 4 718 53;		9 2 4 4 3 5
Ministère de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et du Leadership Entrepreneurial	33 396 00 145 000 00 126 944 18 32 235 45 4 513 24 3 312 66 2 144 67 1 557 70 794 15	G G G G G A G G	N 4 4 6 6
Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	145 000 00 126 944 10 32 235 44 4 513 24 3 312 66 2 144 67 1 557 70	8 26 26 25 25	4 4 6 6
Ministère des Mines et de la Géologie	145 000 00 126 944 18 32 235 45 4 513 24 3 312 86 2 144 67 1 557 70	2 2 2 2 2 2	
	145 000 00 126 944 10 32 235 44 4 513 2 3 312 60 2 144 6	3 8 7 5 3	
	145 000 0 126 944 1 32 235 4 4 513 2 3 312 6	8 2 5 8	
Ministère de la Production et la Transformation Agricole	145 000 00 126 944 18 32 235 45 4 513 24	- 6 W	
Ministère du Genre, et de la Solidarité Nationale	145 000 000 126 944 18 32 235 45	<u> </u>	The second name of the second
Ministère de la Santé et de la Prévention 32	145 000 00 126 944 18	ω	
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique 126	145 000 000		
Ministère des Armées, des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre 145	33 396 003	VI.	173 741 803
Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et de la Bonne 33	22.22.22		
Ministère de la Justice et des Droits Humains	9 579 253	0,5	
Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et de la Concertation Sociale	1 353 215		-
tes Publics	15 816 922		16 796 484
Ministère des Affaires Etrangères ,des Tchadiens de l'Etranger et de la Coopération Internationale	11 033 762	200	8 944 363
	1 425 436		
Ministère de la Prospective Economique et des Partenaires Internationaux	937 112	2	
	1 461 138		1 541 212
Haute Autorité de l'Audiovisuel et des Media	421 428		532 045
	2 645 233		7 006 894
	1 259 784		1 398 264
1	10 597 402		13 266 176
LIBELLES	LF 2022		PLF 2023



•			The second secon		
T	בסברבס			Montant	%
Sect		6 560 577	12 560 577	000 000 9	
0_	Présidence de la Republique	932 305	1 932 305	1 000 000	107%
2 P	Primature	12 228 616	13 347 080	1 118 464	
3	Conseil National de Transition	142 880	143 880		%0
4	Haute Autorité de l'Audiovisuel et des Media	C37 707	744 467	250 000	51%
5	Cour Suprême	704 464 604 040	807 508	203 749	
7	Ministère de la Prospective Economique et des Partenaires Internationaux	601 5108	000 180	04 020	
2	Ministère de la Communication	253 412	222 133	31716	
	Ministère des Affaires Etrangères ,des Tchadiens	5 855 765	5 855 765		%
9	de l'Etranger et de la Coopération Internationale	2 908 848	3 408 848	200 000	17%
10 N	Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics	000 208	789 924	37 076	8
-	Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et de la Concenation Sociale	2 630 381		324 665	-12%
12	Ministère de la Justice et des Droits Humains	A 827 243	4 227 865	599 427	7 -12%
ن	Ministère de l'Auministration de l'origine de la Convernance Gouvernance				7007
4	Ministère des Amées, des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre	30 432 916		12 932 91	
-	at the state of the Downstion Civilian	5 653 270	5 069 091	- 584 179	
-	Ministere de l'Education Naturaliste et de la rioniousi conque	13 532 185	11 067 888	- 2 464 297	
-	Ministere de la Sante et de la Preveniuon	826 234	1 099 040	272 806	
-	Ministère du Genre, et de la Solidante Naudriale	1 896 799	1 719 583	- 177 218	
18	Ministère de la Production et la Transformation Agricone	413 127	612 135	199 008	
-	Ministère de l'Elevage et des Productions Antmales	414 194	363 071	- 51124	
	Ministère du Commerce et de l'industrie	800 000	525 943	. 74 057	-12%
-	Ministère des Mines et de la Geologie	244 020	271 401	27 381	31 11%
-	Ministère des Infrastructures et du Desenciavement	548 613	480 898	- 67 715	15 -12%
23	Ministère de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et du Leadersinp Etimepreneura	580 7208	*	580 720	20 100%
24	Ministère du Développement Tounstique et de l'Artisanat	62 759	55 013	7746	46 -12%
25	Ministère des Postes et de l'Economie Numenque	817 133	740 789	. 76344	44 -9%
58	Ministère de l'Environnement, de la Péche et du Developpement Duraure	PCF 037	489 407	28 983	83 6%
27	Ministère de l'Ensegnement Superieur, de la recurer de Socialização de la l'Innovation	460 424	001 929	200 200	
78	Secretariat Général du Gouvernement	116 810	201 070	200	
15	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Habitat et de l'Urbanisme	312 117	282 956	- 29 ID1	
3	Ministère de la Sécurité Publique et de l'Immigration	2 036 940	676 687 1	114167	
33	Ministère des Hydrocarbures et de l'Énergie	742.264	020 041	465 709	
37	Ministère des Affaires Culturelles du Patrimoine Historique et du Tourisme	000 \$46	1 409 700	110 623	
8	Ministère de l'Hydraulique Urbaine et de l'Assainissement	444 354	000 000		
40	Conseil Économique, Social et Culturel	204 269	202 402	RD 013	
42	Ministère de la Formation Profe	466 213	420 200		
43	-	274 621	1 014 698	3 565 304	
8	-	4 300 000	434 208		
6	_	100 301	433 000		134%
22	-	100 000	648 A63		337 -12%
52	Ministère des Transports et Sécurité Routière	40 000	g 336 068	3,	537 -27%
		200 001 71			

0%	26 239 631	100 100	105 112 519		
0%	1	131 352 150		Dépenses Communes	88
0%	No. of the last of	279 312	279 312	Ministere des Transports et Sécurité Routière	1X
		60 000	60 000	Commission Nationale des Droits de l'Homme	S
				Haut Conseil des Collectivites Autonomes et des Cheffenes Traditionnelles	49
				Ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale	6
125%	250 000	450 000	200 000	Ministère de l'Aviation Civile et de la Météorologie Nationale	3
				Ministère de la Formation Professionnelle des Métiers et de la Microfinance	42
0%	•	12 000	12 000	Conseil Economique, Social et Culturel	8
0%		594 032	594 032	Ministère de l'Hydraulique Urbaine et de l'Assainissement	8
	420 000	923 290	503 290	Ministère des Affaires Culturelles du Patrimoine Historique et du Tourisme	37
0%		1 242 000	1 242 000	Ministère des Hydrocarbures et de l'Energie	监
36%	461 689	1 761 889	1 300 000	Ministère de la Sécurité Publique et de l'Immigration	33
				Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Habitat et de l'Urbanisme	3
0%		1 399 091	1 399 091	Secrétariat Général du Gouvernement	28
41%	5 800 000	20 116 427	14 316 427	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	27
-70%	8 000 000	3 461 269 -	11 461 269	Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Developpement Durable	18
166%	500 000	802 022	302 022	Ministère des Postes et de l'Economie Numérique	25
-100%		· E.	520 000	Ministère du Développement Touristique et de l'Artisanat	24
139%	1 000 000	1 721 000	721 000	Ministère de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et du Leadership Entrepreneurial	23
0%		1 597 030	1 597 030	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	R
	150 000	500 000	350 000	Ministère des Mines et de la Géologie	21
21%	200 000	1 152 022	952 022	Ministère du Commerce et de l'Industrie	8
15%	240 000	1 808 649	1 568 649	Ministère de l'Élevage et des Productions Animales	19
0%		9 993 931	9 993 931	Ministère de la Production et la Transformation Agricole	18
152%	770 000	1 278 089	508 089	Ministère du Genre, et de la Solidarité Nationale	17
-7%		13 425 585 -	14 455 585	Ministère de la Santé et de la Prévention	6
-17%	300 000	1 450 000	1 750 000	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique	15
6%	950 000	16 330 000	15 380 000	Ministère des Armées, des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre	14
-33%	1 313 475	2 650 000	3 963 475	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et de la Bonne Gouvernance	13
0%		200 850	200 850	Ministère de la Justice et des Droits Humains	12
0%		65 607	65-607	Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et de la Concertation Sociale	=
-19%	449 930	1 875 941	2 325 871	Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics	ö
0%	•	100 000	100 000	Ministere des Arraires Etrangeres , des i Chadiens de l'Etranger et de la Cooperation Internationale	9
333%	200 000	260 000	60 000	Ministère de la Communication	00
0%		1 296 580	1 296 580	Ministère de la Prospective Economique et des Partenaires Internationaux	7
0%		236 000	236 000	Cour Suprême	5
100%	150 000	300 000	150 000	Haute Autorité de l'Audiovisuel et des Media	4
17%	700 000	4 911 608	4 211 608	Conseil National de Transition	ω
	540 000	1 440 000	900 000	Primature	12
-17%	8	13 159 741	15 809 741	Présidence de la République	-
%					Sect.
	ECARTS	PLF 2023	LF 2022	LIBELLES	



	LIBELLES	LF 2022	PLF 2023	ECARTS	
sect					%
1	Présidence de la République	5 992 866	4 826 594 -	1 366 273	-23%
2	Primature	1 757 303	935 750 -	821 554	-47%
3	Consell National de Transition	2 422 613	4 998 314	2 575 702	106%
	Administrativa organica de la companya del companya de la companya de la companya del companya de la companya del la companya del la companya de la companya				entariotza
4	Haute Autorité de l'Audiovisuel et des Media	500 000	701 604	201 604	40%
6	Cour Suprême	150 000	308 484	158 484	106%
7	Ministère de la Prospective Economique et des Partenaires Internationaux	823 557	2 431 015	1 807 458	195%
8	Ministère de la Communication	1 751 466	3 168 598	1 417 130	81%
9	Ministère des Affaires Etrangères ,des Tchadiens de l'Etranger et de la Coopération Internationale	925 886	2 235 370	1 309 483	141%
10	Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics	995 000	8 939 000	7 944 000	798%
11	Ministère de la Fonction Publique,de l'Emploi et de la Concertation Sociale	400 000	623 833	223 833	56%
12	Ministère de la Justice et des Droits Humains	200 000	2 127 966	1 927 966	964%
13	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et de la Bonne Gouvernance	667 250	3 715 394	3 048 144	457%
14	Ministère des Armées, des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre	7 119 922	24 571 030	17 451 108	245%
15	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique	13 443 207	10 600 279	2 842 928	-21%
16	Ministère de la Santé et de la Prévention	15 029 122	11 512 659 -	3 516 463	-23%
17	Ministère du Genre, et de la Solidarité Nationale	2 070 684	2 533 695	463 011	22%
18	Ministère de la Production et la Transformation Agricole	5 198 003	2 843 162 -	2 354 841	-45%
19	Ministère de l'Élevage et des Productions Animales	3 035 770	1 987 415 -	1 048 355	-35%
20	Ministère du Commerce et de l'Industrie	400 000	670 621	270 621	68%
21	Ministère des Mines et de la Géologie	861 221	638 753 -	222 468	-26%
22	Ministère des Infrastructures et du Désencievement	50 886 429	227 964 453	177 078 024	348%
23	Ministère de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et du Leadership Entrepreneurial	762 760	1 857 771	1 095 010	144%
24	Ministère du Développement Touristique et de l'Artisanat	857 298		857 298	-1009
25	Ministère des Postes et de l'Économie Numérique	200 000	467 875	267 875	134%
26	Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Developpement Durable	2 004 321	2 048 210	43 889	2%
27	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Sclentifique et de l'Innovation	2 021 060	4 465 719	2 444 659	121%
28	Secrétariat Général du Gouvernement	1 703 000	1 529 770	173 230	-10%
31	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Habitat et de l'Urbanisme	1 124 457	5 600 118	4 475 661	398%
32	MinIstère de la Sécurité Publique et de l'Immigration	1 671 200	5 325 646	3 654 446	219%
	Ministère des Hydrocarbures et de l'Énergie	4 797 816	5 613 595	815 779	17%
37	Ministère des Affaires Culturelles du Patrimoine Historique et du Tourlsme	100 000	5 525 561	6 425 561	5426%
38	Ministère de l'Hydraulique Urbaine et de l'Assainlesement	5 000 908	15 216 385	10 215 477	204%
10	Conseil Économique, Social et Culturel	200 000	220 058	20 058	10%
12	Ministère de la Formation Professionnelle des Métiers et de la Microfinance	200 000	1 547 750	1 347 750	674%
13	Ministère de l'Avlation Civile et de la Météorologie Nationale	2 049 989	12 120 442	10 070 454	4919

16	Ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale	100 000	355 958	255 958	2569
19	Haut Conseil des Collectivités Autonomes et des Chefferies Traditionnelles		466 612	466 612	na runitari
50	Commission Nationale des Droits de l'Homme	130 000	349 158	219 158	1899
52	Ministère des Transports et Sécurité Routière	600 000	2 013 729	1 413 729	2369
88	Dépenses Communes	3 296 891	8 191 655	4 894 764	148%
	Total	141 450 000	391 050 000	249 600 000	1769

-(**4**0) ==== 1(40)

11-	-	3 8		4	8	۵	42	8	1	37	83	æ	ਲ	8	27	88	1	24	B	23	21	8			7			ಪ	12	ä	ð	9	œ	7	5	1000		٠,-	Sect	
Depenses Communes	Ministere des transports et Securité Routiere	Containation for Transports of Canada or Facilities	Traditionnelles	Haut Conseil des Collectivités Autonomes et des Chefferies	Ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale	Ministère de l'Aviation Civite et de la Météorologie Nationale	Ministère de la Formation Professionnelle des Méliers et de la Mécrofinance	Conseil Economique, Social et Culturel	Ministère de l'Hydraulique Urbaine et de l'Assainissement	Ministère des Affairés Culturelles du Patrimoine Historique et du Tourisme	Ministère des Hydrocarbures et de l'Énergie	Ministère de la Sécurité Publique et de l'Immigration	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Habitat et de l'Urbanisme	Secrétariat Général du Gouvernement	Ministère de l'Enseignement Superieur, de la Racherche Scientifique et de l'Innovation	Developpement Durable	Ministère des Postes et de l'Économie Numérique	Ministère du Développement Touristique et de l'Artisanat	Ministère de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et du Leadership Entrepreneurial	Ministère des infrastructures et du Désenclavement	Ministère des Mines et de la Géologie	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Ninistère de l'Élevage et des Productions Animales	Ministère de la Production et la Transformation Agricole	Winistère du Genne, et de la Solidarité Nationale	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique	Ministère des Armées, des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre	Décentralisation et de la Bonne Couvernance	Ninistère de la Justice et des Droits Humains	Ministère de la Fonction Publique, de l'Emptoi et de la Concertation Sociale	Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics	Ministère des Affaires Elrangères, des Tchadlens de l'Etranger et de la Coopération Internationale	Ministère de la Communication	Ministère de la Prospective Economique et des Partenaires Internationaux	Cour Suprême	Haute Autorité de l'Audjovisuel et des Media	Conseil National de Transition	Presidence de la Republique		LIBELLES
1					The state of the s	2 095 035	5 028 167		12 815 477		4 785 955	1749219	5 771 097		2 484 476	4 401 663	5 176 526			37 710 552			14 824 679	31 289 496	027.007.77	18 255 426		17 547 701	1 258 552		1 000 000			25 075 757	,					C 2022
-							2 635 000		5 600 000		5 771 100	1 749 219	3 204 532			2911663	996 358			11 786 499		To-	13 297 394	8 155 142	007 044 11	13 863 175		12 160 330	2 258 552		2 000 000			16 162 785						3
						595 035	ı		9 231 256		500 000				14 484 476		11 078 860			35 646 937			1 461 016	8 782 812	3 643 122	1 374 486	1					(A)								FACE
						595 035	2 635 000		14 831 256		6 271 100	1749219	3 204 532		14 484 476	2911663	12 075 218		O Paragraphic and Company	47 433 435			9	16 937 954	11.	15 237 662	,	12 160 330	2 258 552	1	2 000 000			16 162 785						FLF 2023
						- 1 500 000	- 2 393 167		2015779		1 485 145	0	2 566 565		12 000 000	1 490 000	6 898 691	10.5		9 7722 883				- 14 351 542	6 486 848	3 017 764		- 5387371	1 000 000		1 000 000			8912973					Montant	ECACA I
				12		-72%	-48%		16%		31%	9	44%		483%	-34%	133%			26%			П	48%	-23%			31%	79%	- 1	100%		1	-36%					*	



TABLEAU VI : REPARTITION DE DEPENSES DES INVESTISSEMENTS PUBLICS PAR INSTITUTIONS ET MINISTERES (en milliers de F CFA)

2 F 3 C 4 F 5 C 7 M 8 M 9 C 10 M 11 C 12 M 13 E	Présidence de la République Primature Conseil National de Transition Haute Autorité de l'Audiovisuel et des Media Cour Suprême Ministère de la Prospective Economique et des Partenaires Internationaux Ministère de la Communication Ministère des Affaires Etrangères ,des Tchadiens Ide l'Etranger et de la Coopération Internationale Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics Ministère de la Fonction Publique,de l'Emploi et de la Concertation Sociale Ministère de la Justice et des Droits Humains Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et de la Bonne Gouvernance	5 992 866 2 422 613 500 000 150 000 25 899 315 1 751 466 925 886 1 995 000 400 000 1 458 552	4 626 594 935 750 4 998 314 701 604 308 484 18 593 800 3 168 596 2 235 370 10 939 000 623 833	FCARTS Montant - 1 366 273 935 750 2 575 702 201 604 158 484 - 7 305 515 1 417 130 1 309 483 8 944 000 223 833	-23% -23% -23% -106% -40% -28% -81% -141% -448% -56%
1 F 2 F 3 C 4 H 5 C 7 N 8 M 9 C 10 M 11 C 12 N 13 C	Primature Conseil National de Transition Haute Autorité de l'Audiovisuel et des Media Cour Suprême Ministère de la Prospective Economique et des Partenaires Internationaux Ministère de la Communication Ministère des Affaires Etrangères ,des Tchadiens Ide l'Etranger et de la Coopération Internationale Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics Ministère de la Fonction Publique,de l'Emploi et de la Concertation Sociale Ministère de la Justice et des Droits Humains Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et de la Bonne Gouvernance	2 422 613 500 000 150 000 25 899 315 1 751 466 925 886 1 995 000 400 000	935 750 4 998 314 701 604 308 484 18 593 800 3 168 596 2 235 370 10 939 000 623 833	- 1 366 273 935 750 2 575 702 201 604 158 484 - 7 305 515 1 417 130 1 309 483 8 944 000	106% 40% 106% -28% 81% 141% 448%
2 F 3 C 4 F 5 C 7 M 8 M 9 C 10 M 11 C 12 M 13 E	Primature Conseil National de Transition Haute Autorité de l'Audiovisuel et des Media Cour Suprême Ministère de la Prospective Economique et des Partenaires Internationaux Ministère de la Communication Ministère des Affaires Etrangères ,des Tchadiens Ide l'Etranger et de la Coopération Internationale Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics Ministère de la Fonction Publique,de l'Emploi et de la Concertation Sociale Ministère de la Justice et des Droits Humains Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et de la Bonne Gouvernance	2 422 613 500 000 150 000 25 899 315 1 751 466 925 886 1 995 000 400 000	4 998 314 701 604 308 484 18 593 800 3 168 596 2 235 370 10 939 000 623 833	2 575 702 201 604 158 484 - 7 305 515 1 417 130 1 309 483 8 944 000	40% 106% -28% 81% 141% 448%
3 C 4 H 5 C 7 M 8 M 9 C 10 M 11 C 12 M	Conseil National de Transition Haute Autorité de l'Audiovisuel et des Media Cour Suprême Ministère de la Prospective Economique et des Partenaires Internationaux Ministère de la Communication Ministère des Affaires Etrangères ,des Tchadiens Ide l'Etranger et de la Coopération Internationale Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics Ministère de la Fonction Publique,de l'Emploi et de la Concertation Sociale Ministère de la Justice et des Droits Humains Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et de la Bonne Gouvernance	500 000 150 000 25 899 315 1 751 466 925 886 1 995 000 400 000	701 604 308 484 18 593 800 3 168 596 2 235 370 10 939 000 623 833	201 604 158 484 - 7 305 515 1 417 130 1 309 483 8 944 000	40% 106% -28% 81% 141% 448%
4 H 5 C 7 N 8 N 9 C 10 N 11 C 12 N 13 E	Haute Autorité de l'Audiovisuel et des Media Cour Suprême Ministère de la Prospective Economique et des Partenaires nternationaux Ministère de la Communication Ministère des Affaires Etrangères ,des Tchadiens de l'Etranger et de la Coopération Internationale Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics Ministère de la Fonction Publique,de l'Emploi et de la Concertation Sociale Ministère de la Justice et des Droits Humains Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et de la Bonne Gouvernance	150 000 25 899 315 1 751 466 925 886 1 995 000 400 000	308 484 18 593 800 3 168 596 2 235 370 10 939 000 623 833	158 484 - 7 305 515 1 417 130 1 309 483 8 944 000	106% -28% 81% 141% 448%
5 C N N N N N N N N N N N N N N N N N N	Cour Suprême Ministère de la Prospective Economique et des Partenaires Internationaux Ministère de la Communication Ministère des Affaires Etrangères ,des Tchadiens de l'Etranger et de la Coopération Internationale Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics Ministère de la Fonction Publique,de l'Emploi et de la Concertation Sociale Ministère de la Justice et des Droits Humains Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et de la Bonne Gouvernance	25 899 315 1 751 466 925 886 1 995 000 400 000	18 593 800 3 168 596 2 235 370 10 939 000 623 833	7 305 515 1 417 130 1 309 483 8 944 000	-28% 81% 141% 448%
7 N N N N N N N N N	Ministère de la Prospective Economique et des Partenaires Internationaux Ministère de la Communication Ministère des Affaires Etrangères ,des Tchadiens de l'Etranger et de la Coopération Internationale Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics Ministère de la Fonction Publique,de l'Emploi et de la Concertation Sociale Ministère de la Justice et des Droits Humains Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et de la Bonne Gouvernance	1 751 466 925 886 1 995 000 400 000	3 168 596 2 235 370 10 939 000 623 833	1 417 130 1 309 483 8 944 000	81% 141% 448%
8 M 9 0 10 M 11 0 12 M 13 E	Ministère de la Communication Ministère des Affaires Etrangères ,des Tchadiens de l'Etranger et de la Coopération Internationale Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics Ministère de la Fonction Publique,de l'Emploi et de la Concertation Sociale Ministère de la Justice et des Droits Humains Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et de la Bonne Gouvernance	925 886 1 995 000 400 000	2 235 370 10 939 000 623 833	1 309 483 8 944 000	141% 448%
10 M 11 C 12 M 13 E	de l'Etranger et de la Coopération Internationale Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et de la Concertation Sociale Ministère de la Justice et des Droits Humains Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et de la Bonne Gouvernance	1 995 000 400 000	10 939 000 623 833	8 944 000	448%
10 M 11 C 12 M 13 C	Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et de la Concertation Sociale Ministère de la Justice et des Droits Humains Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et de la Bonne Gouvernance	400 000	623 833		
12 N 13 N	Concertation Sociale Ministère de la Justice et des Droits Humains Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et de la Bonne Gouvernance			223 833	56%
13	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et de la Bonne Gouvernance	1 458 552		TO A THE RESIDENCE OF THE PARTY	
13	Décentralisation et de la Bonne Gouvernance	22	4 386 518	2 927 966	201%
	fields a dead of the Australia Court that at don	18 214 951	15 875 724	- 2 339 228	-13%
	Ministère des Armées, des Anciens Combattants et des /ictimes de Guerre	7 119 922	24 571 030	17 451 108	245%
15 A	dinistère de l'Éducation Nationale et de la Promotlon Civique	31 698 633	25 837 941	- 5 860 692	-18%
16 N	Ministère de la Santé et de la Prévention	42 809 342	32 806 031	- 10 003 311	-23%
17 N	Ministère du Genre, et de la Solidarité Nationale	2 070 684	2 533 695	463 011	22%
I in concess and	Vinistère de la Production et la Transformation Agricole	36 487 499	19 781 117	- 16 706 383	-46%
19 1	Ministère de l'Élevage et des Productions Animales	17 860 449	16 745 825	- 1 114 624	-6%
20 N	Ministère du Commerce et de l'Industrie	400 000	670 621	270 621	68%
21 1	Ministère des Mines et de la Géologie		638 753	638 753	
22 N	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	88 596 981	275 397 888	186 800 907	211%
	Ministère de la Jeunesse, des Sports, des Loislrs et du Leadership Entrepreneurial	762 760	1 857 771	1 095 010	144%
24 N	Ministère du Développement Touristique et de l'Artisanat	857 298	-	- 857 298	-100%
25 N	Ainistère des Postes et de l'Économie Numérique	5 376 526	12 543 092	7 166 566	133%
26 N	Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Developpement Durable	6 405 985	4 959 874	- 1 446 111	-23%
	/linistère de l'Enselgnement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	4 505 536	18 950 195	14 444 659	321%
28 S	Secrétariat Général du Gouvernement	1 703 000	1 529 770	- 173 230	-10%
	finistère de l'Aménagement du Territoire, de l'Habitat et de Urbanisme	6 895 554	8 804 650	1 909 096	28%
32 N	/linistère de la Sécurité Publique et de l'Immigration	3 420 419	7 074 864	3 654 446	107%
33 N	/linistère des Hydrocarbures et de l'Énergie	9 583 771	11 884 695	2 300 924	24%
20	/Inistère des Affaires Culturelles du Patrimoine Historique et lu Tourlsme		5 525 561	5 525 561	
38 N	Ministère de l'Hydraulique Urbaine et de l'Assainissement	17 816 385	30 047 642	12 231 256	69%
	Conseil Économique, Social et Culturel	200 000	220 058	20 058	10%
	linistère de la Formation Professionnelle des Métiers et de la licrofinance	5 228 167	4 182 750	- 1 045 417	-20%
	finistère de l'Aviation Civile et de la Météorologie Nationale	4 145 024	12 715 478	8 570 454	207%
46 s	finistère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion ociale	100 000	355 958	255 958	256%
49 T	laut Conseil des Collectivités Autonomes et des Chefferies raditionnelles		466 612	466 612	
	commission Nationale des Droits de l'Homme	130 000	349 158	219 158	169%
-	finistère des Transports et Sécurité Routière	600 000	2 013 729	1 413 729	236%
88 D	Pépenses Communes Total	3 296 891 357 781 476	8 191 655 598 050 000	4 894 764 240 268 524	148% 67%

TABLEAU VII: RECAPITULATIF DES DEPENSES COURANTES PAR INSTITUTIONS ET MINISTERES (en milliers de F CFA)

	- TATINICTED DE	LF 2022	PLF 2023	ECARTS	%
r	INSTITUTIONS / MINISTERES	38 960 587	43 613 089	10000	11%
	ésidence de la République	10 597 402	13 266 176	2 668 774	20%
	de nerconnel	6 560 577	12 560 577	6 000 000	48%
1.	itre III - Dépenses des Biens et Services	15 809 741	13 159 741	2 650 000	-20%
1	itre III - Dépenses de transferts	5 992 866	4 626 594	1 366 273	-30%
1	Yaman at Pranament investissements	5 992 866	4 626 594	1 366 273	-30%
1-	S/Titre V Investissements int	4 849 392	5 706 318	856 926	15%
+		1 259 784	1 398 264	138 480	10%
-	rimature Fitre II - Depenses de personnel	932 305	1 932 305	1 000 000	52%
1.	Titre III - Dépenses des Biens et Services	900 000	1 440 000	540 000	38%
	TV Dépenses de transferts	1 757 303	935 750	821 554	-88%
	Transper investissements	1 757 303	935 750	- 821 554	-88%
- 3	S/Titre V Investissements int	21 508 070	30 263 896	8 755 826	29%
-1:	Conseil National de Transition	2 645 233	7 006 894	4 361 660	62%
_	mit. II Danance de personnel	12 228 616	13 347 080	1 118 464	8%
	Titre II - Dépenses des Biens et Services	4 211 608	4 911 608	700 000	14%
	Titre IV - Dépenses de transferts	2 422 613	4 998 314	2 575 702	52%
	Titre IV - Dépenses investissements	2 422 613	4 998 314	2 575 702	52%
- 1	orrita V Investissements III		1 677 529	462 221	28%
1	Haute Autorité de l'Audiovisuel et des Media	1 215 308	532 045	110 617	21%
4	TI Departes de nersonne)	421 428	143 880	THE PARTY OF THE P	0%
4	Titre II - Depenses de personnel Titre III - Dépenses des Biens et Services	143 880	300 000	150 000	50%
	Titre III - Depenses des Diens	150 000	701 604	201 604	29%
-35		500 000	701 604	201 604	29%
	Titre V - Dépenses investissements S/Titre V Investissements int	500 000	2 830 159	488 558	17%
		2 341 600	1 541 212	80 074	5%
5	Cour Suprême	1 461 138	744 462	250 000	34%
	Titre II - Depenses de personnel	494 462	236 000		0%
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	236 000	308 484	158 484	51%
	Titre IV - Dépenses de transferts Titre V - Dépenses investissements	150 000	308 484	158 484	51%
	Title v preparet int	150 000	21 392 350	7 541 971	-35%
	Ministère de la Prospective Economique et des Partenaires	28 934 322			40/
7	Internationaux	937 112	904 405	- 32 707	-4%
-	Deserge de personnel	801 315	597 566	- 203 749	0%
	Titue III - Dépenses des Biens et Services	1 296 580	1 296 580	# 20F P16	-39%
	Titre IV - Dénenses de transferts	25 899 315	18 593 800		66%
	Titro V - Dépenses investissements	823 557	2 431 015		-55%
	S/Titre V Investissements int	25 075 757	16 162 785	The second secon	-55%
	S/Titre V Investissements ext	25 075 757	16 162 785	The second secon	
(e) ±	Dons/Projets	3 490 313	5 202 823	1 712 510	33%
8	Ministère de la Communication	1 425 436	1 552 094	126 658	8% -14%
-	Titue II Depenses de personnel	253 412	222 133		77%
-	Titre III - Dépenses des Biens et Services	60 000	260 000		
	Tites IV - Dépenses de transferts	1 751 466	3 168 596		1.0 \$ 1.00 \$ 1.00 \$
	Titre V - Dépenses investissements	1 751 466	3 168 596	1 417 130	4370
J00	S/Titre V Investissements int Ministère des Affaires Etrangères ,des Tchadiens	17 915 414	17 135 498	- 779 916	-5%
9	de l'Etranger et de la Coopération Internationale		8 944 36.	2 089 399	-23%
أيسا	de l'Etranger et de la Cooperation	11 033 762	5 855 76	4514447	0%
	Titre II - Depenses de personnel Titre III - Dépenses des Biens et Services	5 855 765	100 00		0%
	Titre III - Depenses des Diens et Soi (1888)	100 000			59%
-	Titre IV - Dépenses de transferts	925 886		THE R. P. LEWIS CO., LANSING, MICH.	
	Titre V - Dépenses investissements S/Titre V Investissements int	925 886		-	-
L	S/Titre V Investissements inc.	77 760 748			A PERSONAL PROPERTY.
I	0 Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics	54 714 107		The state of the s	10 - 12 - 12
	Titre I - Charges financières de la dette	17 098 442	000 O	The same of the sa	The state of the s
	Intérêts Intérieur	37 615 665			And the second second
	Intérêts Extérieur	15 816 922		and the second second	H-41-H-1
1	Titre II - Depenses de personnel	2 908 848			10 SERV
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	2 325 87			20 CO
	Titre IV - Dépenses de transferts	1 995 00		A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	00
1	Titre V - Dépenses investissements	995 00			() ()
	S/Titre V Investissements int	1 000 00		7 7 7 7 7	1000000
	S/Titre V Investissements ext	1 000 00		00 1 000 0	30
	Dons/Projets				

ЕСТ	INSTITUTIONS / MINISTERES	LF 2022	PLF 2023	ECARTS	%
19	Ministère de l'Élevage et des Productions Animales	21 986 905	21 116 852	- 870 053	-4%
2	Titre II - Depenses de personnel	2 144 679	1 950 242	- 194 438	-10%
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	413 127	612 135	199 008	33%
5.79	Titre IV - Dépenses de transferts	1 568 649	1 808 649	240 000	13%
- 115	Titre V - Dépenses investissements	17 860 449	16 745 825	- 1 114 624	-7%
	S/Titre V Investissements int	3 035 770	1 987 415	- 1 048 355	-53%
	S/Titre V Investissements ext	14 824 679	14 758 410	- 66 269	0%
A-1.	Dons/Projets	11 383 379	13 297 394	1914015	14%
	Prêts/Projets	3 441 300	1 461 016	- 1 980 284	-136%
20	Ministère du Commerce et de l'Industrie	3 323 926	3 821 308	497 383	13%
	Titre II - Depenses de personnel	1 557 709	1 635 595	77 885	5%
140	Titre III - Dépenses des Biens et Services	414 194	363 071	- 51 124	-14%
	Titre IV - Dépenses de transferts	952 022	1 152 022	200 000	17%
SH E	Titre V - Dépenses investissements	400 000	670 621	270 621	40%
201	S/Titre V Investissements int	400 000	670 621	270 621	40%
21	Ministère des Mines et de la Géologie	2 605 379	2 476 161	- 129 218	-5%
61	Titus II Danages de persannel	794 158	811 465	17 307	2%
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	600 000	525 943	- 74 057	-14%
C 110	Titre IV - Dépenses de transferts	350 000	500 000	150 000	30%
1000	Titre V - Dépenses investissements	861 221	638 753	- 222 468	-35%
11711	S/Titre V Investissements int	861 221	638 753	- 222 468	-35%
22	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	91 963 806	279 667 411	187 703 605	67%
	Titre II - Depenses de personnel	1 525 775	2 401 092	875 317	36%
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	244 020	271 401	27 381	10%
	Titre IV - Dépenses de transferts	1 597 030	1 597 030		0%
	Titre V - Dépenses investissements	88 596 981	275 397 888	186 800 907	68%
	S/Titre V Investissements int	50 886 429	227 964 453	177 078 024	78%
You do not	S/Titre V Investissements ext	37 710 552	47 433 435	9 722 883	20%
	Dons/Projets	11 816 163	11 786 499	- 29 664	0%
	Prêts/Projets	25 894 390	35 646 93 7	9 752 547	27%
23	Ministère de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et du Leadership Entrepreneurial	6 750 906	10 951 393	4 200 487	38%
	Titre II - Depenses de personnel	4 718 533	6 891 724	2 173 191	32%
= 1/2	Titre III - Dépenses des Biens et Services	548 613	480 898	- 67 715	-14%
276	Titre IV - Dépenses de transferts	721 000	1 721 000	1 000 000	58%
	Titre V - Dépenses investissements	762 760	1 857 771	1 095 010	59%
	S/Titre V Investissements int	762 760	1 857 771	1 095 010	59%
25	Ministère des Postes et de l'Économie Numérique	6 009 322	13 684 263	7 674 940	56%
25	Titre II - Depenses de personnel	268 015	284 135	16 120	6%
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	62 759	55 013	7 746	-14%
SCL.	Titre IV - Dépenses de transferts	302 022	802 022	500 000	62%
₩ 15		5 376 526	12 543 092	7 166 566	57%
	Titre V - Dépenses investissements S/Titre V Investissements int	200 000	467 875	267 875	57%
	S/Titre V Investissements Int	5 176 526	12 075 218	6 898 691	57%
- ealings	The state of the s	3 388 527	996 358	- 2 392 163	-240%
Sala P	Dons/Projets Prēts/Projets	1 788 005	11 078 860	9 290 855	84%
-	Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Developpement	23 123 597	13 183 905	- 9 939 692	-75%
26	Durable	4 439 211	4 021 974	- 417 237	-10%
26	Titre II - Depender de personnel	1 180 MAA	the second secon	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	-10%
26	Titre II - Depenses de personnel	817 133	740 789	- /0 344	-10/0
26	Titre III - Dépenses des Biens et Services	817 133 11 461 269	740 789 3 461 269	- 76 344	
26	Titre III - Dépenses des Biens et Services Titre IV - Dépenses de transferts	11 461 269	3 461 269	- 8 000 000	-231%
26	Titre III - Dépenses des Biens et Services Titre IV - Dépenses de transferts Titre V - Dépenses investissements	11 461 269 6 405 985	3 461 269 4 959 874	- 8 000 000 - 1 446 111	-231% -29%
26	Titre III - Dépenses des Biens et Services Titre IV - Dépenses de transferts	11 461 269	3 461 269	- 8 000 000	-231% -29% 2% -51%



	TONG / MINISTERES	LF 2022	PLF 2023	ECARTS	6%
1	INSTITUTIONS / MINISTERES	616 142	657 413	41 271	10%
Co	nseil Économique, Social et Culturel	199 873	221 085	21 213	0%
T no	II Deserger de personnel	204 269	204 269		
1 1	itre III - Dépenses des Biens et Services	12 000	12 000		0%
1	itre IV - Dépenses de transferts	200 000	220 058	20 058	9%
	itre IV - Dépenses de l'Allassements	200 000	220 058	20 058	9%
		200 000		1.000.007	-20%
	S/Titre V Investissements int Linistère de la Formation Professionnelle des Métiers et de la	6 649 029	5 563 063	_ 1 085 967	-20 /0
M	inistère de la Formation Professionation		954 113	19 463	2%
10/1	licrofinance	934 650	426 200	. 60 013	-14%
r	Citre II - Depenses de personnel	486 213	420 200		
1	litre III - Dépenses des Biens et Services		1400 550	- 1 045 417	-25%
13	litre IV - Dépenses de transferts	5 228 167	4 182 750	1 347 750	87%
1	Titre V - Dépenses investissements	200 000	1 547 750	2 393 167	-91%
	S/Titre V Investissements int	5 028 167	2 635 000	2 393 167	-91%
-	S/Titre V Investissements ext,	5 028 167	2 635 000	- 2393 107	-7170
-	Dons/Projets			-	CP01
11	Préts/Projets	4 861 445	13 760 616	8 899 171	65%
3 N	Ministère de l'Aviation Civile et de la Météorologie Nationale	241 800	264 413	22 613	9%
	Titus II - Depenses de personnel	274 621	330 725	56 104	17%
1-	Titre III - Dépenses des Biens et Services	200 000	450 000	250 000	56%
1.	Titre IV - Dépenses de transferts	4 145 024	12 715 478	8 570 454	67%
- 1	Titre V - Dépenses investissements	2 049 989	12 120 442	10 070 454	83%
- 1	S/Titre V Investissements int		595 035	1 500 000	-252%
_	S/Titre V Investissements ext	2 095 035	595 035	1 500 000	-252%
	O At /Deciate	2 095 035	1 475 216	- 3 294 784	-223%
	Ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale	4 770 000	THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE	14 562	14%
16	Ministère de la Réconciliation Nationale et de la	90 000	104 562	3 565 304	-3519
	Titre II - Depenses de personnel	4 580 000	1 014 696	3 303 501	
1	Titre III - Dépenses des Biens et Services	•		255 958	72%
- 1	Titre IV - Dépenses de transferts	100 000	355 958	255 958	72%
- 1	Titre V - Dépenses investissements	100 000	355 958	2,3,930	-
	S/Fitre V Investissements int		1 235 233	1 235 233	100%
	Haut Conseil des Collectivités Autonomes et des Chefferies	0			100%
49	Traditionnelles	0	637 413	637 413	1007
-	Titre II - Depenses de personnel	1	131 208	131 208	1
- 3	Titre III - Dépenses des Biens et Services		-		1
	Titre IV - Dépenses de transferts		466 612	466 612	
9 5	Titre V - Dépenses investissements		466 612	466 612	
	S/Titre V Investissements int	0.40.003	1 358 822	518 739	38%
	Commission Nationale des Droits de l'Homme	840 083	516 664	51 581	10%
50	Commission Nationale des personnel	465 083	433 000	248 000	579
	Titre II - Depenses de personnel Titre III - Dépenses des Biens et Services	185 000	60 000		0%
	Titre III - Depenses des Diens et S	60 000	349 158		639
	Titre IV - Dépenses de transferts	130 000		The Case of the Ca	63
	Titre V - Dépenses investissements	130 000	349 158		41
	S/Titre V Investissements int	2 000 756	3 365 530		109
52	Ministère des Transports et Sécurité Routière	381 444	423 826		-14
	Titre II - Depenses de personnel	740 000	648 663	1 Page 1	09
	Titre III - Dépenses des Biens et Services	279 312	279 312		- A - A - A - A - A - A - A - A - A - A
- 50	Titre IV - Dépenses de transferts	600 000	2 013 729	1 413 729	70
	Titre V - Dépenses investissements	600 000	2.013 729		
	S/Titre V Investissements int	122 697 457	149 379 874	26 682 417	18
9.0	Dépenses Communes	1 504 441	500 000		-20
00	Titre II - Depenses de personnel	12 783 606		and the second s	-31
	Titre III - Dépenses des Biens et Services				
	Titre IV - Dépenses de transferts	105 112 519			60
	Titre IV - Dépenses investissements	3 296 891	and the same of th	200 WHO 110 PM	
	S/Titre V Investissements int	3 296 891 1 203 000 000	The second secon		
		AAA AAA AAA	1 1 5 4 9 0 5 0 1 0 0		



	1.5.0000	PLF 2023	ECARTS	%
ABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT (TOFE)	LF 2022	1 884 800	525 800	39%
Recettes et dons	1 359 000 1 189 762	1 691 000	501 238	42%
Recettes	633 897	1 067 000	433 102	68%
Pétrole Fiscales	360 688	607 343	246 654	68%
Impôts sur les sociétés (IS)	336 413	573 701	237 288	71%
Redevances statistiques	24 275	33 642	9 366	39%
Non-fiscales	273 209	459 657	186 448	68%
Redevances & participations	256 597	434 926	178 329	69%
dont recettes SRN	79 313	93 000 24 730	13 587 8 119	49%
Droit d'accés pipe	16 612 555 864	624 000	68 136	12%
Hors pétrole	536 864	598 000	61 135	11%
Fiscales	340 954	376 560	35 606	10%
Impôts Douanes	169 737	190 476	20 740	12%
Domaines F	23 800	28 088	4 488	19%
Tresor	2 573	2 874	301	12%
Non-fiscales	19 000	26 001	7 001	37%
Domaines NF	2 404	2 404	7 001	429
Services adminitratifs	16 596 169 238	193 800	24 562	16%
Dons	26 238	73 800	47 562	1819
Assistance budgétaire	143 000	120 000	- 23 000	-169
Dons projets			A	
Dépenses	1 203 000	1 549 050	346 050	29%
Courantes	842 500	951 000	108 500	139
Interets	54 714	99 000	44 286	819
Intérieurs	17 098	64 000	46 902	-79
Extérieurs	37 618	35 000 8 000	- 1750	-18
Bilatéraux et Multilatéraux en devises	9 750 27 865	27 000	- 865	-39
Glencore	454 437	510 000	55 563	129
Salaires	309 437	336 258	26 821	9%
Civil	145 000	173 742	28 742	209
Militaire	119 499	103 794	- 15 706	,-13
Blens et services Civil	89 066	86 294	- 2772	-39
Militaire	30 433	17 500	- 12 933	-42
Transferts et subventions	213 850	238 206	24 356	115
Investissement	360 500	598 050	237 550	669
Financement Intérieur	141 450	391 050	249 600	176
Financement extérieur	219 050	207 000	- 12 050	-69
Solde globale (dons compris , base engagement)	156 000			-
Solde de base (hors dons , base engagement)	205 812	348 950	.	-
Solde primaire hors pétrole (hors dons, base eng.)	- 373 372	619 050		_
Instances de palement fin d'année précèdente	- 33 000	- 43 039 35 994		+
Instances de palement fin d'année Accumulation d'arriérés (dans RAP)	33 000 - 64 815	- 75 000		+
Solde globale (dons compris, base calsse)	91 185	253 705		
Solde primaire hors petrole (hors dons, base caissa)	- 438 187	- 701 094		1_
	- 91 185	- 253 705		_
Financement Financement intérieur (net)	- 70 739	- 96 705		
Financement bancaire (net)	- 6 985	- 32 705		
Banque centrale (BEAC)	- 6 985 - 33 800	- 32 705 - 45 705		+
Dápots Avances (neiles)	- 47.988	45 7.05		
FMI	74 803	13 000		
dont déboursement	- 13 197	- 29 000		1
dont Allocation DTS		- 52 000		+-
dont Nouveau programme FEC	88 000	94 000		+-
Autres financements (net)	- 63 754	- 64 000 - 97 000		-
Amortissement Prets banques commerciales (net)	11 000	9 000		1
Prets non bancaires (flux)	41 000	36 000		
Emprunt Obligataire		100 000		
Bons de Tresor Assimilables (nets)	- 55 314	- 53 500		
Obligations du Trésor Assimilables (flux)		. 48 500		
Mécanisme de lissage des Prix et de la P* P	- 10 000	- 10 000		-
Financement extérieur	- 20 446 - 45 446	- 157 000 - 187 000		+-
Prets (nels) Decalssements	116 790	87 000	-	1
Projets	76 050	87 000		
Amortissement	- 162 236	- 274 000		1
écheances dette	- 68 351	90 000		-
écheances Glencore	93 885	- 184 000		+
Allegement/reechelonement de la dette	25 000	30 000	- II	

3 ≥ x

TABLEAU VIII : DETTE PUBLIQUE (en milliers de F CFA)

			The second secon	(feet
LIBELLES	LF 2022	PLF 2023	ECARTS	S)
			MONTANT	%
Titre I - Charges financières de la		The state of the s		
dette	54 714 107	99 000 000	44 285 893	81%
Intérêts Intérieur	17 098 442	64 000 000	46 901 558	274%
Intérêts Extérieur	37 615 665	35 000 000	- 2615665	-7%
dont Glencore	27 865 364	27 000 000	- 865 364	-3%
AMORTISSEMENT	212 675 964	371 000 000	158 324 036	74%
Principal Intérieur	50 439 825	97 000 000	46 560 175	92%
Principal Extérieur	162 236 139	274 000 000	111 763 861	69%
TOTAL DETTE PUBLIQUE	267 390 070	470 000 000	202 609 930	76%

Loi de Finances 2023

	Le Platond des effectifs de l'État pour l'exercice 2023	Ce ZUZ3
11	Personnel Civil et des Services de securites	113 537
11	Conseil National de la Transition	0001
110	Armée Nationale	DIO 0/L
11	Total	184 547

REPUBLIQUE DUTCHAD

PRESIDENCE DETRANSITION

PRIMATURE

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET

DES COMPTES PUBLICS

SECRETARIAT GENERALO

DIRECTION GENERALE DES SERVICES DU BUDGET

ET DE L'INFORMATISATION

DIRECTION DES ETUDES ET DE LA PREVISION

Nº 5-12 /PT/PMT/MFB/SG/DGBI/DEP/2022

UNITE-TRAVAL-PROGRES وحدة ـ صل ـ تقدم



جمه وربية تشهاد
- ويهم تشهاد
رناسة المرحلة الانتقالية
- وياسة الوزراء

وزارة المالية والميزانية والحسابات العامة

الأمانة العامة

الإدارة العامة لأقسام الميزانية والحوسبة

المرة الدرامات والتنبو - المرامات والتنبو - المرامات والتنبو

N'Djaména, le 2 6 DEC 2022 انجمينا، في

A

Monsieur le Président de la Commission Plan, Économie, Finances, Budget et Comptabilité Publique du Conseil National de la Transition

OBJET: Réponses au questionnaire.

- I. Questions sur les recettes
- 1. Au titre de l'exercice 2023, le cours du Brent connaîtra une balsse de 12,7 dollars US par baril. La production pétrolière en termes de pourcentage augmentera de 6,7%. Les recettes pétrolières passeront du simple au double.
- Monsieur le Ministre, comment pouvez-vous expliquer cette situation?

L'analyse de l'évolution de recettes pétrolières de l'État révèle qu'elle sera en hausse en 2023 comparativement à celui de cette année et ce, malgré une prévision à la baisse du cours du pétrole brut sur le marché international. Cette situation s'explique en grande partie par les recettes des impôts sur les sociétés (IS) pétrolières attendues du principal opérateur au Tchad. En effet, son IS est calculé sur la base des résultats de l'année n-1 (2022) où les prix des cours du Brent étaient à leur niveau le plus élevé depuis 2014 ainsi que le taux de change Dollar US/FCFA (695,3 en 2022 contre 669,1 pour le PLF 2023);

- 2. Le dysfonctionnement du Guichet unique fait perdre de recettes importantes à l'État.
- Ou en sommes-nous avec son rattachement au ministère en charge des finances ou au ministère concerné ?

Le dysfonctionnement du Guichet Unique a généré un manque à gagner en matière de recettes pour l'État par la lenteur et le blocus des actes administratifs de cession de gré à gré et de transfert des droits fonciers, de l'immatriculation des propriétés et de la conservation foncière. Fort heureusement, le Guichet Unique vient d'être relancé par les plus Hautes Autorités avec des nouvelles orientations visant à renforcer le cadre de la sécurisation de l'accès à la propriété foncière d'une part, et d'apporter une réponse définitive aux conflits fonciers d'autre part.

Pour ce qui est du rattachement de cette structure, certains préalables doivent être réunit et cela émanent d'une concertation entre les différents acteurs des départements ministériels pour trouver des solutions idoines avec pour objectif ultime l'efficacité des services rendus aux usagers par l'administration publique.

3. Quelles sont les dispositions envisagées pour maîtriser les recettes issues du secteur aurifère ?

S'agissant de cette question, il faut souligner que le bureau des douanes de l'aéroport a enregistré un volume important d'exportation d'or et autres métaux précieux et avec pour corolaire une hausse des recettes douanières par la perception d'un droit de sortie au taux de 0,5 % et d'une redevance statistique de 2 % de la valeur d'exportation qui est ramenée à **18 750 FCFA /le gramme** par Arrêté n°023/PCMT/MFB/SG/DGDDI/2022 du Ministre des Finances et du Budget signé le 10 Février 2022.

De même, un travail considérable est entrain de se faire pour le contrôle à l'exportation de l'or et autres métaux précieux afin de limiter leur sortie frauduleuse. Ce secteur sera véritablement porteur de croissance économique de par son potentiel de contribution à la richesse nationale. Dans cette perspective, le Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics pour accroître la mobilisation des ressources issues de ce secteur, mettra l'accent sur le renforcement des capacités notamment la formation des cadres des douanes et des impôts en gemmologie et en contrôle des métaux précieux.

Le cadre légal du prélèvement des recettes aurifères est défini par les dispositions des articles 22 et 23 de la Loi de finances 2022. Aux termes des articles susmentionnées, les recettes sont prélevées à l'exportation et sur la valeur ajoutée de l'or revendu. Les mesures pour la maîtrise des recettes de ce secteur envisagées sont notamment :

- l'immatriculation dans l'application e-TAX des exportateurs de l'or ;
- la fidélisation des exportateurs immatriculés dans les bureaux de gestion et les Centres des Impôts des Provinces concernées;
- la délivrance par les Services des douanes des déclarations d'exportation et leur sécurisation par SYDONIA pour l'application des droits de sortie (0,5 %) et la redevance statistique (2 %).

Enfin, le Gouvernement attend soumettre un cadre législatif sur la gestion des redevances aurifères affectées aux provinces productrices de l'or dans notre pays pour un impact positif visible au sein des communautés provinces productrices. Cela permettra au Gouvernement de répondre aux attentes légitimes des populations.

4. La digitalisation est un meilleur instrument de collecte de recettes douanières.

 Quelle est la stratégie développée par le Ministère en charge des finances pour sa vulgarisation et son adoption par les entrepreneurs tchadiens?

La stratégie développée par le Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics vise à utiliser différentes approches de sensibilisation pour inciter les opérateurs économiques à privilégier les applications numériques et à l'occurrence SYDONIA WORLD. En particulier, il s'agira d'analyser les facteurs de changement, analyser les différentes forces en présence, établir les relations de cause à effets et identifier les résistances au changement afin de mieux les comprendre et les surmonter.

De même, la modularité de SYDONIA World permet de développer des nouvelles applications afin de couvrir les fonctions douanières avec tous les partenaires. Il permettra de ce fait, aux opérateurs économiques de bénéficier des procédures simplifiées et de mécanismes de crédits et des garanties pour disposer de leurs marchandises.

La digitalisation des services douaniers permettra de réduire les coûts opérationnels, d'accroître la productivité, de communiquer plus facilement et de développer de nouvelles compétences avec pour résultat l'accroissement des capacités des services à optimiser la collecte des recettes publiques.

 Quelles sont les mesures d'accompagnement prévues pour les opérateurs économiques?

Dans le cadre de la modernisation et des reformes en cours avec pour objectif d'arriver à une dématérialisation totale des procédures douanières, les services des douanes sont en plein processus de migration de SYDONIA ++ à SYDONIA WORLD avec un lancement, le 31 octobre 2022 de la phase pilote au bureau des douanes de l'aéroport.

Dès janvier 2023, les bureaux de N'guéli et Koutéré suivront la migration à SYDONIA WORLD. Par la suite, les autres bureaux de douanes suivront de manière à ce que SYDONIA WORLD soit utilisé dans tous les bureaux des Douanes du Tchad.

Les opérateurs économiques ou entrepreneurs tchadiens qui y trouvent un gain en matière de délai et de satisfaction de leurs besoins, sont impliqués dans tout le processus à travers des campagnes de sensibilisation, des formations d'assistance technique et de service aux usagers. Par ailleurs, le logiciel est installé dans les sièges de certaines grandes entreprises qui en ont fait la demande en vue de raccourcir le délai de traitement de leurs opérations, sera déployé à l'ensemble des entreprises partenaires de la douane à partir de l'année 2023.

Pour accompagner les opérateurs économiques et les entrepreneurs tchadiens, l'Etat a en amont baissé le coût d'internet par l'exonération des droits d'accise, de matériels informatiques et certains équipements de télécommunications.

Enfin, des mesures d'accompagnements prévues pour les opérateurs économiques dans le cadre de la digitalisation concernent notamment :

la gestion des impacts humains et organisationnels;

o la formation sur les différents modules de SYDONIA WORD en vue d'une appropriation de l'outil pour optimiser son usage ;

o la prise en compte des coûts des flux des transactions financières en ligne lors des paiements;

la mise à disposition des usagers des équipes d'assistance en cas de besoin.

Questions sur les dépenses II.

- 1. Le Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics vient de conclure un accord avec les partenaires privés sur la dette.
 - Quel serait l'impact de cet accord sur les finances publiques?
 - Quel est le niveau actuel d'endettement du pays ?

L'accord conclu avec les partenaires privés porte sur la restructuration de la dette extérieure du Tchad. Il s'agissait pour le Ministère en charge des Finances de renégocier les conventions déjà signées avec les créanciers bilatéraux afin d'obtenir un rallongement des maturités et éventuellement une baisse de taux d'intérêts.

Dans cette logique, si les maturités sont rallongées, cela conduit de facto à une réduction du service de la dette impliquant de ce fait une libération de l'espace budgétaire. Ce qui permettra à l'Etat d'utiliser cet espace budgétaire pour la réalisation d'autres dépenses.

2. Chaque année, le Ministre en charge des Finances inscrit dans sa ligne budgétaire, un montant dédié au paiement des primes de retraite et de capital décès des agents publics. Malheureusement, ces droits ne sont pas régulièrement versés aux intéressés.

Sur ce, je puis vous rassurer sur ce point que la finalisation du développement de module de tenue de la comptabilité et de la paie dans le SIGFIP, permettra à partir de 2022 de pouvoir éditer sans difficultés et dans les délais prescrits les comptes arrêtés de l'État sur ressources propres.

Avec le SIGFIP, n'eut été le manque des données sur les décaissements des financements extérieurs, on aurait dû déjà déposer le projet de Lol de Règlement de l'année 2021.

Enfin, permettez-moi de saluer la célérité avec laquelle la Chambre des Comptes examine les dossiers. Déjà des observations très pertinentes nous sont parvenues. Et, mes services concernés y travaillent activement.

2. La LOLF recommande de passer du budget de moyen au budget programme. Le délai limite étant l'année 2022, des dispositions pratiques sont-elles prises pour que notre pays passe en mode programme d'ici 2024 ?

S'agissant de la préparation du budget en mode programme, je tiens à préciser que cette réforme fait suite à l'adoption de la Loi Organique N°004/PR/2014 du 18 février 2014 relative aux Lois de Finances communément appelé LOLF. Cette réforme devrait in fine consacrer le passage à la gestion axée sur les résultats dans les politiques publiques du pays.

De manière opérationnelle, pour consacrer le passage au budget programme, trois (3) chantiers majeurs ont été entrepris depuis 2014. Il s'agit de :

- · l'adaptation du cadre législatif et réglementaire;
- l'adaptation du système d'information au budget programme ;
- le renforcement de capacités et de la conduite du changement.

Le premier chantier qui concerne essentiellement la transposition du Cadre Harmonisé Gestion des Finances Publiques de la zone CEMAC est un ensemble de Directives communautaires dont chaque État membre a l'obligation de les transposer dans son droit interne. A ce jour, le Tchad a transposé intégralement les six (06) directives. Il s'agit de :

- la Loi Organique N° 004/PR/2014 du 18 Février 2014 relative aux Lois de Finances
 :
- la Loi N°18/PR/2016 du 24 Novembre 2016 portant Code de la transparence et de la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques ;
- le Décret N°817/PR/PM/2015 du 01 avril 2015 portant Règlement Général de la Comptabilité Publique ;
- le Décret N°319/PR/PM/MFB/2016 du 26 Avril 2016 portant Nomenclature Budgétaire de l'Etat

Que comptez-vous faire, Monsieur le Ministre pour régler cette situation?

Concernant le capital décès, la ligne budgétaire disponible au niveau des dépenses communes interministérielles (8802000022300099-088-0-99-645211) a été doté d'un montant au titre de l'exercice 2022 de 500 millions de FCFA. Ce montant a été exécuté à hauteur de 486,5 millions FCFA, soit un taux d'exécution de 88 %. De même, les arriérés de 2016 à 2021 sont totalement payés.

III. Questions transversales

- 1. La Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) N°004 de 2014 en son article 66, exige du Gouvernement le dépôt au parlement du projet de Loi de règlement de l'année N-1. Depuis l'exercice budgétaire 2014, le Gouvernement n'arrive pas à soumettre les projets de Loi de règlement qui est un acte obligatoire.
- Monsieur le Ministre, comment peut-on expliquer cela?

Effectivement depuis 2014, les projets de loi de règlement ne sont pas déposés au parlement. En effet, avant de déposer lesdits projets de loi au parlement, il faudrait d'abord les transmettre à la Chambre des Comptes, accompagnés des comptes administratifs de l'Ordonnateur et comptes de gestion du Comptable (TPG) pour certification. Après quoi, ces projets seront examinés en Conseil des Ministres avant leur transmission au parlement.

Les projets de loi de règlement relatifs aux exercices 2015, 2016 et 2017 ont été transmis à la Chambre des Comptes. Ainsi :

- o pour l'année 2015, les deux comptes n'ont pas été certifiés, le rapport établi en novembre 2019 nous est parvenu en 2020 et nous en avons pris acte;
- pour l'exercice 2016, les comptes administratifs et de gestion n'ont pas aussi été certifiés prétextant des erreurs et des irrégularités. Nos services techniques concernés ont proposé des éléments de réponse transmis à la Chambre des Comptes;
- o concernant l'exercice 2017, un projet de loi de règlement et les comptes y afférents ont été également transmis, mais a fait l'objet d'un refus de certification par la chambre des Comptes;
- En mars 2022, le Ministère en charge des Finances a transmis à la Chambre de Comptes les projets des comptes administratifs de l'Ordonnateur, les comptes de Gestion du Comptable principal accompagnés des projets de Lois de Règlement des années 2017, 2018, 2019 et 2020.



- le Décret N°321/PR/PM/MFB/2016 du 26 avril 2016 portant Plan Comptable de l'Etat;
- le Décret N°320/PR/PM/MFB/2016 du 26 avril 2016 portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat.

En plus de ces Lois et Décrets, le corpus législatif et réglementaire au niveau national doit être étoffé par un ensemble de textes d'application au niveau budgétaire et comptable afin de permettre le passage au budget programme. Sur ce chantier, des orientations claires et précises ont été données à mes services techniques d'ores et déjà la majeure partie des projets des textes règlementaires devant permettre d'opérationnaliser la réforme du budget programme ont été élaborés. Certains de ces textes ont déjà été adoptés. Il s'agit notamment de :

- l'Arrêté N°043/PR/2019 Portant Application de la Nouvelle Nomenclature Budgétaire de l'Etat;
- l'adoption par Arrêtés des instructions comptables ;
- le Décret N°2020/PR/MFB/2020 du 08 octobre 2020 mettant en place la Commission Nationale de Gestion des Investissements Publics (CONAGIP) pour coordonner les réformes du système de gestion des investissements publics en vue de sa modernisation;
- le Décret N°2021/PR/MFB/2020 du 08 octobre 2020 mettant en place un cycle de Gestion des Investissements Publics comportant cinq (05) phases successives de gestion des investissements publics (maturation, priorisation, exécution, suivi et évaluation ex post);
- la Circulaire du Ministre des Finances et du Budget mettant en place la gestion des crédits en Autorisation d'Engagement (AE) et Crédit de Palement (CP).

S'agissant de l'informatisation, depuis mon arrivée à la tête de ce Département ministériel en juin 2019, avec l'appui des plus Hautes Autorités, nous avons initié un programme de coopération Sud-Sud avec le Rwanda qui a permis d'enregistrer des avancées notables dans le développement et la mise en exploitation du SIGFiP. Ces avancées constituent des préalables au basculement au budget programme. Il s'agit de :

- la disponibilité du SIGFiP sur tout l'étendue du territoire national pour les services financiers ayant accès aux internet;
- l'implémentation effective de la réforme de la comptabilité publique, de la nomenclature budgétaire et du plan comptable de l'État;
- la finalisation en cours des modules élaboration et exécution du budget du SIGFIP en mode programme;
- la finalisation du module ressources humaines qui permet d'assurer l'intégration à la fonction publique et la gestion des actes de carrières au niveau central et ceux des provinces;

- l'effectivité de la gestion de la masse salariale et de la solde dans le SIGFiP;
- l'organisation d'un enrôlement biométrique des agents civils de l'État sur toute l'étendue du territoire national pour sécuriser et maîtriser les effectifs à la fonction publique;
- la finalisation du module paiement du SIGFiP qui devra permettre l'intégration de divers moyens de paiement.

En termes de perspectives par rapport à l'informatisation, à court et à moyen terme, les travaux vont concerner

- o l'enrôlement biométrique dans les représentations diplomatiques du Tchad ;
- la validation et le déploiement du module de maturation de projet;
- la validation et l'édition des rapports de présentation du budget en mode programme intégrant les Autorisations d'Engagement et les Crédits de Paiement (CP);

Enfin, en ce qui concerne le dernier point relatif au renforcement de capacités et à la conduite de changement, depuis le début de la réforme; des séries de formations ont été organisés à l'attention de l'ensemble des acteurs du circuit de la dépense (budget, contrôle financier, ordonnancement, trésor, etc.) ainsi que des cadres des Ministères sectoriels et Institutions Constitutionnelles sur différentes composantes de la réforme. Il s'agit entre autres :

- des formations-actions sur les outils de programmation budgétaire, les nomenclatures et les procédures (PAP; CDMT, Débat d'Orientation Budgétaire, Nomenclature Budgétaire de l'État, Plan Comptable de l'État, ...) et ce depuis 2016
- o des formations sur les modules déployés du SIGFIP depuis fin 2021 .

En termes de perspectives, une mise à l'échelle de la formation sera réalisée afin de former un nombre critique d'acteurs de la gestion des finances publiques qui seront outillés pour porter cette réforme et ce tant au niveau central que local (provinces, départements et communes). Ces formations devront concerner tant les outils de préparation et d'exécution du budget, les nomenclatures, les procédures et les modules informatiques déployés.

Enfin, en ce qui concerne la conduite de changement, des actions de sensibilisation et de plaidoyer auprès des responsables en charge de la mise en œuvre des politiques publiques dans les ministères pourront être envisagées afin de permettre l'aboutissement de cette réforme d'ici 2024.

3. Toutes les compagnies aériennes estiment que la prolifération des taxes a rendu plus chère les billets d'avion au Tchad. En 2021, le

Gouvernement a pris des mesures pour réduire à 50% la redevance collectée. Celles-ci ne sont pas jusque-là appliquées.

Qu'est ce qui empêche l'application de ces mesures ?

Je tiens à vous relever que le secteur aérien au Tchad est le moins fiscalisé au regard des impôts d'Etat. En effet, au regard de la Convention multilatérale de Chicago qui en fixe le cadre fiscal mondial et, dont le Tchad est signataire, les compagnies aériennes ne souscrivent pas aux impôts ci-après dans les pays où les sièges ne sont pas implantés. Il s'agit de :

- o L'Impôt sur les sociétés (IS);
- La Taxe sur la valeur ajoutée (TVA);
- o L'Impôt minimum forfaitaire (IMF).

En conséquence, toutes les compagnies aériennes desservant le Tchad n'ayant pas de siège sur le territoire ne paient pas les impôts susmentionnés. De plus, depuis 2020 en application des instructions du Gouvernement tendant à alléger les charges fiscales sur les billets d'avion, il est prescrit dans le cadre de la Loi de finances 2020 :

- l'exonération de la Taxe sur la protection de l'environnement (TPE) au taux de 1% sur la patente des compagnies aériennes;
- o la suppression du plafond de 0,5% sur les frais d'hébergement et de restauration des membres d'équipage des compagnies aériennes desservant le Tchad.

Toutes ces mesures avaient pour objectif d'alléger les impôts et taxes sur les billets d'avion, compte tenu de l'enclavement du pays. On note aussi l'existence des taxes aéroportuaires dont les déclarations et le recouvrement qui ne relèvent pas de la compétence de la Direction Générale des Impôts.

- 4. En 2020, le Ministère des Finances et du Budget a procédé à la signature de convention de partenariat avec les banques locales et a lancé officiellement le fonds d'entrepreneuriat des jeunes. Ce fonds a pour objectif de lutter contre la disparité socio-économique mais aussi de réduire le taux de chômage en milieu jeune. D'emblée, ces partenaires financiers ont annoncé lors d'une de leurs rencontres, qu'ils seront flexibles avec les jeunes. Mais aujourd'hui, beaucoup de jeunes se plaignent et éprouvent des difficultés à accéder au fonds du fait des conditions rigides posées par les banques ?
- Monsieur le Ministre, avez-vous les moyens de revoir ces conditions avec les banques pour permettre à ces jeunes de tirer profit de ce financement?

Le fonds est créé par la Loi N°005/PR/2020 du 26 mai 2020 qui définit son objet, les bénéficiaires, les relations avec les banques partenaires ainsi que le mécanisme de gestion du fonds, qui est largement détaillé dans la convention de partenariat avec les banques. Cette Loi est complétée par le Décret N°2023/PR/MFB/2020 du 08 octobre 2020 qui a fixé le plafond du volume total des prêts à accorder au titre de l'exercice 2020, tout en précisant les secteurs à financer ainsi que les personnes éligibles.

Un Comité de suivi multisectoriel du fonds a été mis en place par Décret N°1407/PR/MFB/2020 du 30 juin 2020 comprenant notamment les représentants des Ministères en charge des finances, du commerce, de la jeunesse, de l'économie, de la Fonction Publique.

Concrètement, et en application des dispositions de la Loi susmentionnée, les projets éligibles des jeunes et des femmes sont financés à 100 % par les banques partenaires, avec une garantie de l'Etat à hauteur de 70 % au moyen des dépôts à termes effectués auprès de chaque banque partenaire qui a signé avec l'Etat, un contrat cadre de financement.

Me referant aux dispositions des articles 7 et 18 de la loi instituant le fonds, il ressort que l'octroi de crédit dans le cadre de ce dispositif obéit à des règles blen précises. Par conséquent, une ingérence des organes de suivi serait inappropriée dès lors que les textes mettant en place le Fonds sont clairs et donnent droit à tout citoyen tchadien éligible de déposer librement son dossier à la banque de son choix, et celle-ci traitera conformément à sa procédure interne pour l'octroi de crédit.

- 5. Le projet de Loi projette pour l'année 2023 un taux de croissance de 5,1% du PIB. Les études produites par le FMI indiquent une estimation de 3,2% pour la même année.
- Qu'est ce qui explique la forte différence entre ces deux taux ?

Je pense qu'il ne faut pas parler d'une forte différence entre le taux de croissance de 5,1 % du PIB calculé par l'administration nationale et le taux de croissance de 3,2 % que vous évoquez être calculé par les services du fonds monétaire international pour l'année 2023. Il s'agit là des chiffres qui reste toujours comparable pour le pays en développement (près de 2 points de pourcentage de différence). Cette différence est normale car les exercices des prévisions macroéconomiques et budgétaires sont marqués ces dernières années par des grandes incertitudes.

Ainsi, la différence entre ces deux prévisions de taux de croissance se situe d'une part au niveau des modèles utilisées pour faire les prévisions, et d'autres part, au niveau des hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent ces résultats d'un côté de l'offre notamment du secteur agricole au sens large du terme, et de l'autre côté de la demande, les impacts attendus des composantes de la demande: consommation, investissement et exportations.



- En outre, cette différence s'explique également par les périodes de mise en jour des données utilisés par l'administration nationale et ceux des services du FMI.
 - 6. La production pétrolière passe de 136 699 baril/jour à en 2022 à 145 520 baril/jour en 2023.
 - · Qu'est ce qui explique cette augmentation?

L'augmentation de la production pétrolière de 136 599 barils/jour en 2022 à 142 520 barils/jours en 2023, soit 4,3 % de taux d'accroissement s'expliquerait par la mise en exploitation des nouveaux champs notamment celui de Miandoum et la relance de la production des champs de Badila et Mangara ainsi que la tenue de la production de CNPCI.

Quel serait la part destinée au remboursement de la dette de Glencore

Pour l'exercice budgétaire 2023, le montant due au titre du remboursement du principal de la dette Glencore est estimée à 184 milliards de FCFA au maximum si le niveau des cours de Brent reste élevé.

7. Le Ministère des finances a envisagé d'amorcer le processus de la digitalisation des régies financières. Quels sont les résultats de la digitalisation et le paiement des salaires des fonctionnaires affectés dans les différentes provinces en 2022?

Les résultats de la digitalisation se traduisent aujourd'hui par :

- la mise à jour du système douanier automatisé de SYDONIA++ vers SYDONIA
 WORLD qui est un système de gestion des procédures douanières;
- le système e-TAX qui est la nouvelle application qui gère les impôts et taxes dont le module d'immatriculation est mis en œuvre et opérationnel depuis le 25 juillet 2022. Les modules déclarations et paiements seront opérationnels en ligne dès janvier 2023;
- o le contrôle et la sécurité des systèmes permettent d'augmenter les différentes recettes des régies financières.

Les salaires des fonctionnaires affectés dans les différentes provinces se paient au niveau central de manière automatique dans les banques primaires via le système des moyens de paiement de la banque centrale. Par ailleurs, depuis janvier 2022 les services déconcentrés de la solde dans les différentes provinces permettent d'effectuer:

- la mise à jour des actes de carrière (avancement, titularisation, reclassement, etc.) des fonctionnaires affectés dans les provinces sans toutefois faire le déplacement au niveau central;
- o le tirage des bulletins de paie des fonctionnaires de la province ;
- o l'attestation irrévocable de salaire délivrée sur place dans chaque province afin que les fonctionnaires puissent contractualiser des prêts auprès des banques.



- 8. Le budget de l'État et ses annexes ne nous renseignent pas sur la politique de recrutement ou intégration du personnel civil de l'État.
- Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous définir concrètement la politique de recrutement de l'État pour 2023 ?

Dans la suite des recrutements opérés à la fonction publique en 2022 et dans l'attente de l'assainissement du fichier de la solde visant l'emploi effectif du personnel recruté sur l'ensemble de territoire national notamment dans le secteur de l'éducation et de la santé, la politique de l'emploi du Gouvernement pour l'exercice budgétaire 2023, est orientée vers les programmes d'infrastructures à hautes intensités de main d'œuvre (HIMO). En effet, les dépenses d'investissements publics ont augmenté de près de 50 % comparativement à l'année dernière. Ce programme d'investissement publics touchera l'ensemble des provinces du pays par la création des emplois directs et indirects.

Aussi, les mesures incitatives Inscrites dans le projet de loi de Finances 2023 et le financement des initiatives jeunes favoriseront l'emploi et l'auto-emploi à travers de la création des entreprises et de l'entreprenariat dans presque tous les secteurs notamment le secteur rural et le secteur des Bâtiments Travaux Publics.

9. la crise économique a des répercussions majeures sur l'économie tchadienne à l'instar des pays de la sous-région. Quelles sont les politiques mises en place pour contrer la flambée des prix des denrées alimentaires ?

Dans la plupart des pays notamment ceux de la sous-région, la crise russo-ukrainienne a eu un choc sur les économies en particulier les flambées de prix des denrées alimentaires. Bien que la valeur du commerce entre le Tchad et la Russie/Ukraine soit marginale par rapport à d'autres pays, l'impact est ressenti par la transmission des chocs en vertu de ses relations avec d'autres pays.

Selon une étude sur l'impact de la crise russo-ukrainienne sur la pauvreté et l'insécurité alimentaire en juin 2022 réalisé par l'administration nationale et le Programme de Nations Unies pour l'Alimentation (PAM), il y a eu une augmentation de 9 % des prix en raison de cette crise et estime que cette augmentation fera passer environ 600 000 personnes sous le seuil de pauvreté.

Face à cette situation et conformément aux Très Hautes Instructions du Président de Transition dans la lettre circulaire 0001/PCMT/2022 relative à la préparation et élaboration du Budget de l'État pour l'exercice 2023, les mesures suivantes sont prises entre autres dans PLF 2023 : (i) la finalisation de la politique de libéralisation du secteur des engrais, des intrants et des produits phytosanitaires. (ii) l'octroi des facilités fiscalo-douanières exceptionnelles pour le secteur de l'agriculture, de l'élevage ainsi que pour ceux de la pêche et de l'aviculture sont prévues. (iii) la reconstitution des stocks de

céréales suffisants afin de renforcer l'accessibilité aux denrée alimentaires aux couches les plus vulnérables, en tout temps.

A la veille de la crise ukrainienne et pour lutter contre la flambée des prix des denrées alimentaires et l'insécurité alimentaire, l'Etat a pris par Note de service n°03/DGSDDI/DELDC/DLRDCI/2022 du 08 janvier 2022 un certain nombre de mesure parmi lesquelles l'interdiction d'exportation des céréales, des oléagineux dont l'arachide, graines de coton et tourteaux à l'exception du sésame.

- 10. La dette intérieure a pris une proportion inquiétante. Une telle situation risque d'amoindrir les activités des opérateurs économiques tchadiens, partenaires de l'Etat.
 - Qu'est-ce que le Gouvernement a préconisé pour régler définitivement cette dette ?

Malgré les contextes difficiles de ces trois dernières années, nous pensons au contraire que le Gouvernement a déployé beaucoup d'efforts pour apurer la dette des opérateurs économiques tchadiens partenaires clés de l'État. En effet, l'audit de la dette intérieure de 2019 a estimé le solde de la dette envers les fournisseurs en blens, services et investissements à **244** milliards FCFA. À fin juin 2022, se solde est passé à **145,89** milliards FCFA, soit une réduction de presque 60 % de la dette envers les fournisseurs en biens, services et investissements.

Des dispositions sont prises dans le cadre du projet de loi de finances 2023, pour maintenir cette dynamique de palement des arriérés fournisseurs de l'État.

LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS

(b) 1

MEPUBLIQUE DU TCHAD
Unité - Travail - Progrès
COUR SUPRÊME
Chambre Administrative
Section consultative
N° O () / CS/CA/SC/22



جمهورية تشاد وحدة عمل تقدم المحكمة العليا الغرفة الإدارية القسم الاستشاري الكرارةم:_____ (CS/CA/SC/

AVIS JURIDIQUE Nº 049/CS/CA/SC/2022

Vu la correspondance n°144/PT/PMT/SGG/CLBC/SCCC/DC/2022 du 06 décembre 2022, de Monsieur le Ministre Secrétaire Général du Gouvernement, Chargé de la Promotion du Bilinguisme dans l'Administration et des Relations avec les Grandes Institutions.

Vu les articles 88, 89 et 90 de la Charte de Transition révisée ;

LA CHAMBRE ADMINISTRATIVE COMPOSEE DE:

- TAHER ABDERAMAN HAGGARPrésident
- DJIMET AKOUYA.....Conseiller
- OUMAR MAHAMAT GANA......Conseiller Référendaire

Après avoir examiné le projet de loi de finances pour l'exercice 2023 ;

EMET L'AVIS JURIDIQUE SUIVANT :

Ledit projet de loi relève bien du domaine de la loi conformément aux dispositions des articles précités.

Fait à N'Djamena, le 0 6 DEC 2022

Le Premier Président de la Cour Suprême p.i

00

SUERAMAN HAGGAR

REPUBLIQUE DU TCHAD

~0000

CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION



Unité-Travail — Progrès

Commission Plan, Economie, Finances, Budget et Comptabilité Publique

LISTE DE PRESENCE

Pour les membres de la Commission Plan, Economie, Finances, Budget et Comptabilité Publique à l'adoption du rapport sur le projet de loi de Finances 2023

N°	NOM ET PRENOMS	Fonction	Présents	Absents	Excusés
D'ORDRE					
01	ADELI EDJI TARSOUI	Président	X		
02	Mme KOUBRA ADAM ALI	Vice-Présidente	X		
03	WALNGAR SADJINAN DEBA	Rapporteur Général	Х		
04	AHMAT GOURDE SIDI	1er Rapporteur	Х		
05	Mme SEDINGAR GERALDINE RASSEM	2ème Rapporteur	Х		7
06	TCHARI MADI MAINA	Membre	X		
07	MAHAMAT MBODOU	Membre			Х
	MBODOUMI				
08	ROMADOUNGAR FELIX	Membre		X	
	NIALBE				
09	ANNADIF ALI	Membre			Х
	ABOULHASSANEIN				
10	Mme AMINA TIDJANI YAYA	Membre	X		
11	Mme FATIME MAHAMAT SEID	Membre	X		
12	ALLADOUM DJARMA	Membre	X		
	BALTAZAR				

Présents: 09

Absent : 01

Excusés: 02

Total: 12

Fait à N'Djaména le 26 Decembre 2022

Le Rapporteur Général

2+

WALNGAR SADJINAN DEBA

		* 4
		U-72